

Ed. B. del

MAIRIE ET ÉCOLE COMMUNALE DE BONDOUES

Ed. B. del



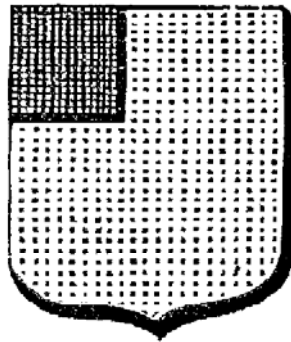
92868

# BONDUES.

HISTOIRE DE CETTE COMMUNE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

PAR LOUIS DERVAUX.



LILLE

L. LEFORT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1854

## INTRODUCTION.

Plusieurs de nos compatriotes, ayant lu les histoires de la plupart de nos communes voisines, lesquelles ont successivement paru en forme de feuilleton dans le journal *la Liberté*, nous engagèrent à écrire et à publier aussi l'histoire de Bondues.

Mais comment satisfaire à ce désir ? La mairie de Bondues ne possède point d'anciennes archives ; on n'y trouve rien d'antérieur à 1767, si ce n'est des actes de baptême et de sépulture qui remontent à l'année 1632, et qui, grace aux soins de notre ancien clergé, ont été tenus avec beaucoup d'ordre et de régularité. Comment composer une histoire avec une telle pénurie d'éléments ?

Tandis que nous hésitions à entreprendre ce travail, quelques habitants de Bondues vinrent mettre à notre disposition des titres anciens qu'ils possédaient, et nous offrirent des renseignements qu'ils avaient eux-mêmes recueillis. Nous trouvâmes aussi dans les histoires de Flandre et dans les archives de Lille, une mine féconde et précieuse. Nous essayâmes alors de réunir tous les documents qui nous tombèrent sous la main, et de les coordonner selon l'ordre chronologique.

nous proposant d'y ajouter tout ce qui regarde les temps actuels.

Au douzième siècle, le village de Bondues se trouve complètement organisé sous les rapports ecclésiastique et civil ; on y trouve même un commerce florissant ; mais avant le onzième siècle, il n'est fait aucune mention de Bondues dans les histoires les plus connues et les plus détaillées du pays ; c'était alors un lieu inconnu, mais habité, comme le prouvent des faits que nous citerons et dont quelques-uns remontent aux premières années de l'ère chrétienne. Notre travail serait donc incomplet si nous ne disions rien des temps antérieurs au onzième siècle. Nos villages ne se formèrent pas en un jour, et n'arrivèrent pas subitement à un état de prospérité et d'organisation complète ; ce fut l'ouvrage des années et des siècles. Quand on explore le cours d'un fleuve, on ne se contente pas d'observer les diverses sinuosités que forme son lit plein et majestueux, on cherche surtout à en découvrir la source, et quand cette source est trouvée, on aime encore à promener ses regards sur le lieu d'où elle jaillit. Ainsi croyons-nous devoir procéder.

Qu'était donc notre pays, il y a dix-huit ou dix-neuf cents ans ? qu'étaient ses habitants ? à quelle époque le christianisme a-t-il été apporté chez nous ? quels obstacles a-t-il rencontrés ? comment la religion triomphante fit-elle surgir du milieu de nos forêts des villes opulentes, de riches et nombreux villages ? quelle est l'origine et l'étymologie de Bondues ? enfin, par quels développements successifs ce village parvint-il à cet état prospère où nous le trouvons au douzième siècle ? Voilà, ce nous semble, des questions pleines du plus

vif intérêt pour les habitants de Bondues. Nous les examinerons dans le premier chapitre.

Nous présenterons ensuite Bondues sous les comtes de Flandre, sous les ducs de Bourgogne, sous les archiducs d'Autriche, sous la domination espagnole et sous la domination française. Nous établirons la division de nos chapitres d'après ces changements survenus dans le gouvernement de notre province.

Un chapitre spécial comprendra les années de l'administration de M. *Du Bosquier*, maire de Bondues. Nous y donnerons tous les détails que comporte la situation actuelle de notre commune, sous les rapports territorial, agricole, administratif, religieux, industriel et commercial. Nous terminerons par la description des édifices publics et celle des châteaux.

« L'histoire d'une localité, dit un écrivain, doit emprunter à l'histoire générale l'explication et l'origine des faits qu'elle raconte; sinon elle conduit le lecteur de ténèbres en ténèbres, ou elle lui suppose des connaissances que chacun n'est pas tenu d'avoir<sup>1</sup>. » Nous avons cru devoir tenir compte de cet avertissement, sachant que ce livre est destiné à une classe de lecteurs dont la plupart n'ont ni le temps ni la volonté de lire les grandes histoires des pays, ni le moyen de se les procurer. Nous donnerons donc souvent une idée courte et précise du fait général, avant de rapporter le fait particulier qui s'y rattache et qui est propre à notre localité, afin de le faire mieux comprendre et aussi afin d'éviter la sécheresse fastidieuse d'une simple nomenclature.

Souvent nous aurons occasion de jeter un coup-d'œil sur

<sup>1</sup> Victor Derode.

les communes qui nous environnent; bon nombre d'événements, dont nous aurons à parler, leur sont communs avec nous. Le lecteur ne sera pas fâché de voir un peu ce qui se passait chez nos voisins dans les temps anciens.

Nous prions le lecteur d'user d'indulgence envers nous; on sait que nous ne sommes ni homme de lettres ni historien. Les faits que nous avons à énumérer n'ont le plus souvent aucun rapport entr'eux; la transition n'est pas toujours facile. Mais ces faits sont puisés à des sources certaines que nous aurons soin d'indiquer. En un mot, conserver d'anciens et intéressants souvenirs en danger de s'éteindre, réunir en un même recueil des documents épars en vingt endroits et en rendre la connaissance facile à nos compatriotes, laisser à nos neveux le tableau le plus vrai et le plus complet possible de notre situation actuelle: tel est notre seul désir, notre seul et unique but.

« Quelque imparfait que soit ce livre, il ne sera pas sans utilité. Puisse-t-il intéresser les habitants de Bonducs pour qui nous l'avons fait! Nous les prions d'accepter avec bienveillance ce faible fruit de nos moments de loisir.



A MONSIEUR  
**ALBERT DU BOSQUIEL**

DE BONDUES.

MAIRE DE BONDUES.

MONSIEUR LE MAIRE,

Depuis près de huit siècles, quatre familles de noble extraction illustrèrent successivement le château seigneurial de Bondues, par leurs vertus privées et par des actions éclatantes dont l'histoire nous a transmis le précieux souvenir. Nos plus anciens seigneurs, hommes de foi et d'énergie, furent mêlés à ces événements prodigieux du moyen-âge qui sauvèrent l'Europe du joug musulman. D'autres, défenseurs non moins valeureux de la patrie, se signalèrent sur les champs

de bataille, et y trouvèrent, ceux-ci d'honorables distinctions, ceux-là une mort glorieuse. D'autres encore se distinguèrent par la sagesse et la prudence qu'ils montrèrent dans l'exercice des hautes fonctions qui leur furent confiées.

• J'ose, Monsieur le Maire, dédier le recueil qui rapporte ces faits au digne héritier de ce beau domaine, à celui qui, par sa munificence et les longues années consacrées à l'administration de notre commune, a ajouté à ces gloires antiques un nouvel et immortel éclat; espérant que vous voudrez bien agréer l'hommage que vous en fait celui qui a l'honneur d'être,

**MONSIEUR LE MAIRE,**

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

**L. DERVAUX.**





# BONDUES

---

## CHAPITRE PREMIER.

### **Territoire de Bondues dans les temps anciens.**

Coup-d'œil sur notre pays au temps primitif. — Ses habitants. — Voies romaines. — Agriculture. — Premiers missionnaires de la contrée. — Invasion des Francs. — Fort du Pot-de-fer. — Triomphe du christianisme. — Monastère. — Origine du comté de Flandre. — Différence des conditions chez les Francs. — Division du territoire de la Flandre. — Etymologie de Bondues. — Ravages des Normands. — Fort de Bout. — Origine de la seigneurie de Bondues. — Château seigneurial. — Familles seigneuriales.

A l'époque de l'invasion romaine, cinquante ans environ avant Jésus-Christ, aucune lueur de civilisation n'avait encore pénétré dans la partie septentrionale de la Gaule. « Ce n'était qu'une longue suite de forêts entrecoupées çà et là par des marécages et des terres incultes; une pauvre et sauvage contrée, voilée par

d'éternel brouillards, attristée par des vents glacés et inondée souvent dans ses parties basses, par les eaux de la mer <sup>1</sup>. » Commencé par les Romains, interrompu par l'invasion des nations barbares, le défrichement des bois recommença avec une remarquable activité vers le septième siècle, et se continua dans les siècles suivants. Les noms qui sont restés à un certain nombre de nos villages et de nos bourgades nous indiquent la nature des plantations qui couvraient ces terres incultes et nous font distinguer les portions marécageuses ou couvertes d'eau. Ainsi l'étymologie de Quesnoy (chêne), de Roncq, Ronchin (roncés), de Roubaix (rubus, buisson), de Lannoy (aulnes), atteste la présence de ces sortes d'arbres dans les lieux où s'élèvent ces villes ou villages <sup>2</sup>. Le mot *sart* dans Lambertsart, signifie terre inculte ou couverte de buissons. Nous trouvons aussi sur le territoire de Bondues deux chemins qui vraisemblablement rappellent l'espèce d'arbres qui couvraient ou avoisinaient autrefois les lieux qu'ils traversent : ce sont les chemins du *bois-blanc* et des *peupliers*, ainsi, appelés de temps immémorial. Les deux fermes dites des *grands et petits aubeaux*, paraissent également tirer leur nom d'une espèce d'arbres appelés aubel et aubeaux au pluriel.

Le *Mont-aieux*, lieu de promenade si fréquenté par les habitants de Tourcoing, le pont de *Canteteu*, la *Louvière*, hameau de Fives, ne doivent leur nom qu'à la demeure qu'y établirent autrefois ces animaux féroces qui n'habitent que dans les bois <sup>3</sup>. Pourquoi ne don-

<sup>1</sup> Histoire des comtes de Flandre, par Ed. Le Glay. Préliminaires, page 1.

<sup>2</sup> Voyez l'histoire de Lille, par Victor Derode, tome 1, page 51.

<sup>3</sup> Idem, tome 1, page 53.

nerait-on pas une semblable origine à ce chemin de Bondues si connu sous le nom de chemin des *Fichaux* ?

On peut aussi affirmer que la plupart des localités de l'arrondissement de Lille portent des traces de la présence des eaux : « Flers sur l'*Escrebieux* signifie : *terrain couvert d'eau*. Fives veut dire *cinq sources* (elles sont aujourd'hui presque taries). Faches, *terres incultes*. Tressin, *trois marais*..... A Fives et dans les environs de Lille, il n'y a qu'à creuser le sol pour y trouver des traces de la mer : ce sont des sables, des galets, dont les couches s'épaississent à mesure qu'on avance vers le Nord <sup>1</sup>. » Dans Lille même, la *rue Basse*, la *rue des Molfonds*, la *rue Marais*, rappellent la nature autrefois marécageuse de ce terrain. Le château du *Buc*, qu'on regarde comme le berceau de la ville de Lille, et qui, vers l'année 620, sous le règne de Clotaire II, devint la résidence de Lydéric, signifie château *entouré d'eau*, lequel, selon la tradition, était élevé près « d'une forêt fameuse par les massacres qu'on y avait commis et qui en avait reçu le nom de *Bois sans-merci* <sup>2</sup>. »

Depuis un temps immémorial, la Gaule septentrionale était habitée par une race d'hommes appelés *Celtes* ou *Gaulois*. Environ deux cents ans avant l'ère chrétienne, ils en avaient été chassés par des peuplades germaniques, qui s'établirent à la place des vaincus. D'autres tribus suivirent les premières, et ces invasions successives continuaient encore lorsque les légions romaines, conduites par César, y pénétrèrent et étendirent leur domination jusqu'aux extrémités des Gaules.

Parmi ces différentes tribus, on distingue les *Nerviens*,

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, t. 1, p. 35.

<sup>2</sup> Idem, p. 183.

qui eurent pour capitale Bavai et plus tard Cambrai ; les *Morins*, dont la ville principale était Téroüane (près de St-Omer), et les *Ménapiens*, qui, arrivant de la Westphalie, passant par la Hollande et le Brabant septentrional, vinrent habiter et peupler cette contrée qui, plus tard, forma la châtellenie de Lille, et s'étendirent vers Courtrai, Gand, Audenarde et Bruges, le long de la rive gauche de l'Escaut. Les *Ménapiens* peuvent être regardés comme nos ancêtres. Notre pays est appelé par les historiens, qui traitent de ces temps reculés, le pays des *Ménapiens*. Ce fut cinquante ans environ avant Jésus-Christ qu'ils furent défaits par les Romains. Ils sont du nombre de ceux que César appelait *les plus valeureux entre tous les Gaulois*. Il estimait à neuf mille le nombre de leurs guerriers.

Ces Germano-Belges, que l'histoire nous représente à la taille gigantesque, à l'œil bleu et farouche, à la chevelure d'un rouge ardent, opposèrent aux violentes agressions des Romains une longue et opiniâtre résistance. Le peu qui survécurent erraient dans les forêts et les retraites marécageuses, conservant toujours leur sauvage indépendance.

Lorsque les Romains arrivèrent dans la province belge, ils n'y trouvèrent que quelques simulacres de villes ; mais, un peu plus tard, dans la première partie du deuxième siècle, on voit figurer sur les itinéraires : Cambrai, Tournai, Bavai, Cassel, Estaires et Wervick ; puis des camps retranchés, des routes stratégiques ou voies militaires. Nos compatriotes n'apprendront peut-être pas sans étonnement que trois de ces voies romaines viennent aboutir et se relier à Bondues : ce sont le chemin dit de *Mouveaux* ; le

chemin du *Dronkart* et le chemin du *Bois-blanc*. Ce fut Agrippa, préfet des Gaules, qui les fit construire ; on prétend que les travaux de construction durèrent douze ans, et furent terminés la quarante-unième année du règne d'Auguste et la deuxième de l'ère chrétienne. Il y avait deux sortes de voies romaines : celles de grande communication, qui étaient garnies de pierres, et celles de petite communication, qui n'étaient que des chemins de terre. Les trois cheminsci-dessus cités appartenaient à la deuxième catégorie. Ils servaient de voies de communication entre Tournai, Courtrai et Wervick. Bondues existait-il alors ? Non ; mais ces trois premières routes, construites dans le pays, et qui venaient se relier sur notre territoire, dûrent nécessairement en faire un lieu connu et moins désert.

On peut croire aussi avec raison que les soldats romains, qui furent employés à la construction des chemins, séjournèrent et campèrent sur notre territoire. On sait que, pour éviter les marécages et pour repousser plus facilement les attaques des indigènes qui leur faisaient une guerre continue, ils avaient coutume de s'établir sur les hauteurs. Tout porte à croire qu'ils posèrent leurs tentes sur le mont de Bondues, situé d'ailleurs au centre de leurs travaux.

Les Romains avaient trouvé dans nos contrées l'orge, le froment et le lin, qui, aujourd'hui comme alors, sont récoltés dans nos fertiles campagnes. Sous leurs mains habiles, de nouveaux champs se couvrirent de moissons. Il est incontestable qu'en bien des endroits de notre département il y avait alors des vignobles qui existèrent pendant bien des siècles, et finirent par

disparaître. On prétend que Halluin était un comptoir, une *halle-aux-vins*. La ferme de la *Vigne*, située à Bondues, pourrait bien aussi tirer son nom d'un vignoble planté vers cet endroit.

Les maîtres du monde surent soumettre la Belgique et s'y maintenir pendant quatre cents ans, mais ils ne purent la civiliser. L'ère de la civilisation s'ouvre pour nos contrées à partir de l'introduction du christianisme. Vers la fin du troisième siècle, on vit apparaître des apôtres intrépides qui, bravant la férocité des peuples barbares, les persécutions et la mort, apportèrent dans nos contrées le flambeau de la foi, et qui, en changeant les mœurs, changèrent la constitution physique du pays.

Le premier nom que nous trouvons dans les annales ecclésiastiques de ce pays, c'est saint Piat, apôtre de Tournai et de Seclin. Il naquit près de Bénévent en Italie. On pense qu'il vint dans les Gaules, par les ordres du pape Marcellus et peut-être sous la conduite de saint Denis de Paris (287). Il prêcha chez les Nerviens et s'arrêta définitivement dans notre pays, se fixant tour-à-tour à Tournai et à Seclin et parcourant toutes les contrées voisines. Il est donc certain qu'il évangélisa aussi les habitants de notre territoire.

Les prédications de saint Piat opérèrent de nombreuses conversions. Mais alors la dixième et dernière persécution venait d'éclater dans les provinces de l'empire romain. Elle sévit surtout dans les Gaules, qui étaient sous la domination du féroce Maximien. Jamais le sang chrétien n'avait été répandu avec une telle abondance. La fureur des persécuteurs s'attachait surtout aux pasteurs. Saint Piat tomba un des premiers entre leurs

mains et eut la tête tranchée. Il avait converti dans les Gaules trente mille hommes, sans compter les femmes et les enfants. Il eut la consolation de voir un certain nombre de chrétiens subir avec lui le martyre,

La ville de Tournai s'est toujours distinguée par sa dévotion envers saint Piat. Mais c'est surtout dans le bourg de Seclin que le culte de ce saint a été de tout temps suivi. Dans son histoire de Tournai, Cousin, chanoine de cette ville, rapporte qu'au douzième siècle toutes les paroisses des décanats de Lille, au nombre de quatre-vingt-quatorze, y allaient, chaque année, en procession, curé en tête, avec croix et bannières, pour vénérer les reliques du saint martyr qui avait rempli toute la province de la bonne odeur de ses vertus. Martin l'Hermite ajoute que ces processions se continuèrent pendant plus de cinq cents ans, et que le jour en était fixé au vendredi après la Pentecôte et à la fête de la Trinité.

Bondues était du nombre de ces quatre-vingt-quatorze paroisses.

La foi de ces pèlerins fut souvent récompensée par des guérisons miraculeuses ou par d'autres témoignages de la faveur du Ciel.

Vers la même époque, saint Chrysole, archevêque d'une ville d'Arménie, fuyant la persécution qui sévissait dans son pays, se rendit à Rome, et fut aussi envoyé par le pape Marcellus avec d'autres missionnaires pour évangéliser les peuples de la Gaule (289). Il s'arrêta entre l'Escaut et la Lys dans le pays Mélançois. Cependant il parcourut pendant plusieurs années les contrées environnantes comme les autres apôtres du pays. Il résidait habituellement pendant ses courses

apostoliques dans le bourg de Comines. Un jour qu'il prêchait l'Évangile au peuple, auprès d'un temple d'idoles, dans le village de Verlinghem, il fut arrêté par des soldats qui, après l'avoir battu de verges, lui coupèrent le sommet de la tête. Il est le patron de Verlinghem, où il fut martyrisé, et de Comines, où il fut enseveli; mais il est l'apôtre de toute la contrée.

Vers 294, apparut saint Eubert, apôtre et patron de Lille. On ne saurait dire avec précision de quel pays il venait. Ce qui est incontestable, c'est qu'il travailla avec saint Piat et saint Chrysole, et contribua beaucoup à la propagation de la foi dans notre pays. Il fit sa résidence habituelle dans le lieu où depuis fut bâtie la ville de Lille, évangélisant les contrées voisines. On croit qu'il mourut à Seclin; c'est de là, en effet, qu'en 1055 Bauduin le Pieux fit transporter solennellement ses reliques à Lille, dans la collégiale de Saint-Pierre, qu'il venait de bâtir; elles y restèrent jusqu'à l'époque de la révolution, et y furent toujours en grande vénération <sup>1</sup>.

Les vertus, les prédications et les miracles de saint Martin, apôtre des Gaules, exercèrent aussi une grande influence dans nos contrées, où il jouit d'une étonnante popularité. Quelques auteurs pensent qu'il prêcha la foi dans notre pays.

L'histoire constate que ce fut particulièrement parmi les Romains que ces saints missionnaires opérèrent de nombreuses conversions; leurs prédications n'eurent dans les commencements aucun résultat parmi les indigènes. Les massacres et les ravages causés par de

<sup>1</sup> Vies des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras, par l'abbé Destombes. 1<sup>er</sup> volume.



nouveaux envahisseurs viennent ensuite paralyser et anéantir tous les efforts tentés par les prédicateurs de l'Évangile; et, durant le quatrième et le cinquième siècle, tandis que les provinces méridionales de la Gaule sont presque entièrement catholiques, nos contrées demeurent encore assujéties aux superstitieuses croyances du paganisme.

L'invasion des peuples barbares, qui accouraient successivement des contrées du Nord et se dirigeaient vers le midi de l'Europe, avait pris une remarquable activité à partir du second siècle; mais c'est surtout au cinquième qu'on en vit des nuées innombrables se précipiter sur l'empire romain, l'ébranler de toutes parts, s'emparer de ses plus belles provinces, égorger leurs habitants, et planter leurs tentes mobiles sur les ruines des cités et des palais. Tout cédait à ces torrents dévastateurs, qui s'étendirent sur la Gaule, l'Espagne, l'Italie, et jusqu'en Afrique. « Les Danois, les Goths, les Rhu-téniens, les Saxons, les Suèves, les Angles, les Vandales et plusieurs autres occupèrent nos contrées<sup>1</sup>. »

Les Francs arrivèrent à leur tour. Vers 443, Clodion, leur roi, après avoir pris Tournai et Cambrai, vint s'emparer du pays des Ménapiens et des Morins, et saccagea Téroouane, leur principale ville.

Les Francs furent suivis par les Huns, qui, sous les ordres d'Attila, ravagèrent presque toute la Belgique (449).

Nous ne savons si notre territoire fut, comme tant d'autres, foulé et ravagé; mais il paraît que l'on chercha à se défendre énergiquement. « C'est alors que pour repousser les attaques des peuples Francs, qui, s'étant

<sup>1</sup> Victor Derode, t. 1, p. 36.

rendus maîtres de Wervick et des environs, venaient jusque chez nous exercer le pillage, on éleva un fort qui fut appelé fort du *Pot-de-fer*. Ce fort avait une tour solide et élevée, et exista pendant sept cents ans<sup>1</sup>. »

L'érection de ce fort prouve qu'il y avait alors dans notre contrée une population assez importante par le nombre, et capable d'opposer aux agresseurs une vigoureuse défense.

Au milieu de la confusion universelle, sur les ruines du monde dévasté, l'Église seule demeurait debout; seule elle attendait de pied ferme les farouches vainqueurs pour en faire des hommes d'abord, puis des chrétiens. A elle était réservée la mission de sauver et de reconstituer la société.

<sup>1</sup> C'est sur les ruines de ce fort qu'a été construite une maison à usage de cabaret, connue sous le nom de cabaret du *Pot-de-fer*. Cette maison, récemment construite, ayant été vendue avec le terrain sur lequel elle se trouve, le titre de propriété qu'on octroya à l'acquéreur, fut précieusement conservé dans sa famille, passa de père en fils pendant plus de six cents ans et s'est retrouvé de nos jours dans les papiers du sieur Desrumeaux-Coine, demeurant à Quesnoy-sur-Deûle et propriétaire du cabaret ou ferme du *Pot-de-fer*. C'est ce titre qui mentionne l'existence de ce fort, l'époque et le but de sa construction et les années de sa durée; il indique aussi que c'est sur ses ruines qu'a été bâti le cabaret qui en conserve le nom. Nous avons cherché à nous procurer ce curieux document pour le transcrire textuellement; mais le sieur Desrumeaux étant mort, ses héritiers ne le retrouvèrent plus. Nous savons néanmoins que ce titre s'est trouvé entre les mains de plusieurs de nos compatriotes, entre autres du sieur Duquesne, cultivateur à la ferme du *Pot-de-fer*, homme intelligent et digne de foi, qui l'a lu attentivement, et nous a transmis avec clarté et précision les précieux renseignements qu'il contient, et que nous consignons ici avec une scrupuleuse exactitude pour les conserver intègres et véritables.

Le lecteur peut, du reste, s'en assurer par lui-même. On peut encore aujourd'hui constater les traces de l'enceinte de ce fort, qui paraît avoir été élevé sur une surface de trente ares environ. Il suffit de creuser un peu pour trouver encore des moëllons et des pierres bleues.

Clovis, le premier, avec plus de trois mille de ses soldats, courbe le front sous l'eau du baptême, et voilà que commencent ces longues dynasties de rois chrétiens qui firent la gloire et la prospérité de la France.

Le monarque converti porte ses armes victorieuses jusqu'à l'autre extrémité des Gaules, revient vers la Belgique, pénètre à son tour dans le pays des Ména-piens, qu'il soumet à ses lois, et demeure seul à Paris maître de toute la Gaule.

Tout en observant ces événements, ne perdons pas de vue notre petit territoire. Remarquons d'abord que c'est dès le commencement du sixième siècle (509) qu'il passe sous la domination de rois Francs devenus chrétiens.

Sous un gouvernement vigoureux et inspiré par des idées chrétiennes, l'action régénératrice de la religion s'exerce avec plus de liberté, l'œuvre apostolique se régularise, des sièges épiscopaux sont créés à Tournai, à Cambrai et à Arras avec une circonscription déterminée. Remarquons en second lieu que c'est encore vers le commencement du sixième siècle que notre territoire fait partie du diocèse de Tournai, auquel il appartiendra jusqu'au Concordat de 1802, c'est-à-dire pendant plus de treize cents ans. Le diocèse de Tournai était alors borné au Nord par l'Océan, à l'Est par l'Escaut, à l'Ouest par le diocèse de Téroüane, depuis Nieuport jusqu'à Warneton, et au Sud par les diocèses de Cambrai et Arras.

A Théodore, que plusieurs auteurs regardent comme le premier évêque de Tournai, succèdent dans le sixième et le septième siècle saint Eleuthère, saint Médard, saint Achaire, saint Eloi, saint Momolin. Dans le même temps apparaissent sur le siège de Cambrai et

sur celui d'Arras saint Vaast, saint Géri, saint Aubert. Ces saints pontifes parcourent et sillonnent leurs diocèses dans tous tous les sens, semant partout sur leurs passages la parole de Dieu; saint Amand, évêque missionnaire et fondateur de l'abbaye d'Elnon, parcourt tous les lieux de la Pewèle, vient au château du Buc, où il communique avec Lydéric, qui, selon Meyer, favorisa la propagation de la religion chrétienne en Flandre. Aujourd'hui encore, Courtrai vénère saint Amand et saint Eloi comme ses pères dans la foi. Or Bondues, possédant une route de communication entre Tournai et Courtrai, alors les deux principales villes du diocèse, et étant en quelque sorte par sa position un lieu de halte et de repos, put profiter fréquemment des prédications de ces hommes apostoliques. Il est rapporté dans les annales *Gallo-Belgiæ* qu'à la mort de saint Eloi, il y eut un grand deuil dans le territoire de Lille (660); nouvelle preuve que nos pères le vénéraient singulièrement et s'étaient montrés dociles à ses prédications. Le septième siècle n'était pas encore écoulé, que partout s'élevaient des églises et des monastères. C'est pour notre pays la véritable époque de transition du paganisme au christianisme, de la barbarie à la civilisation. Rien n'est plus curieux que le religieux spectacle que nous présente cette intéressante époque. Nous ne pouvons nous empêcher de faire à ce sujet quelques citations que nos pieux compatriotes liront avec un véritable plaisir.

« Quand; après la conquête, il y eut des maîtres du sol, des possesseurs véritables d'un territoire jusqu'alors abandonné au premier occupant, ce ne fut pas tout encore, dit le savant Le Glay; il fallait des bras pour

défricher les forêts, dessécher les marécages, cultiver les nouveaux champs. La religion chrétienne se prêta merveilleusement à l'organisation de ces travaux. Dès le principe, elle avait révélé au conquérant le grand secret de l'association éclairée par la foi, basée sur la fraternité humaine. Ainsi on avait vu les premiers apôtres de l'Évangile, en Belgique, se bâtir, au milieu des peuples barbares qu'ils venaient convertir, une cellule et une petite chapelle de terre recouverte en chaume : autour de cette cellule et de cette chapelle, on avait vu s'agglomérer de nombreux et fervents néophytes, et bientôt l'on s'était aperçu que les terres vagues et incultes des environs se transformaient, comme par enchantement, en campagnes fertiles, en plaines d'un riant aspect. La plupart des villes de notre pays n'ont pas d'autre origine que la réunion des premiers chrétiens sous l'égide d'une pauvre église. C'est là le premier symbole de nos sociétés modernes, le donjon et le beffroi ne viennent qu'après. Ainsi les Belges indigènes et les Francs, désormais confondus entre eux, trouvèrent dans le christianisme une source nouvelle de bien-être physique, ainsi que les premiers germes d'organisation sociale <sup>1</sup>. »

De quelque côté que l'on jette les yeux, surtout pendant les sixième, septième et huitième siècles, on ne voit partout que des apôtres venus d'Irlande, de la Grèce et d'autres endroits, qui fondent pour eux-mêmes et leurs disciples des maisons de prière, d'hospitalité et de travail, au milieu des peuples qu'ils ont amenés à la connaissance de l'Évangile; leur nombre a été surtout considérable dans les contrées du Nord.

<sup>1</sup> Histoire des comtes de Flandre, par E. Le Glay; préliminaires, page 21.

Ces monastères qui s'élevaient de toute part, dit encore le docte Le Glay, étaient « des espèces de fermes ou d'ateliers agricoles, d'où sortaient le matin des troupes de bénédictins laboureurs, bergers ou bûcherons, de bénédictins maçons, tailleurs de pierres ou charpentiers <sup>1</sup>. »

« C'est l'Eglise, dit M. de Reiffenberg, qui du fond de nos marécages, des profondeurs de nos forêts fit éclore des épis et des hommes... Il était beau de voir des mains sanctifiées remuer vaillamment la bêche et le hoyau. *La croix et la charrue ont commencé la civilisation moderne.* Le labeur corporel, si propre à dompter le vieil homme, était un des devoirs du bénédictin, à la fois apôtre et laboureur.

» Les fondateurs des anciens monastères arrivaient dans le désert avec leur foi et leur persévérance, une pioche et une cognée. Ils abattaient quelques arbres séculaires, remuaient cette glèbe que le fer n'avait jamais entamée, construisaient une chaumière, élevaient un autel de gazon, et par leurs prédications rassemblaient en peu de temps autour d'eux des néophytes qui embrassaient leur règle et se plaçaient sous leur direction. Touchés d'un si beau zèle, les seigneurs du voisinage concédaient à la communauté à peine constituée des terrains vagues, des landes stériles; les évêques et les princes lui accordaient des privilèges, et bientôt au milieu des champs dorés, de verdoyantes prairies, se dressaient les murs d'un puissant monastère où se réfugiaient les dernières traditions de l'art et de la littérature. Le clocher d'une église ou d'une abbaye était le drapeau sous lequel se rangeaient les habitants dis-

<sup>1</sup> Cameracum christianum. Introduction.

persés. Les villages, les bourgs, les villes grandissaient sous cette protection <sup>1</sup>. »

Nos pères aussi, dans ces temps reculés, virent un monastère s'élever sur leur territoire. On ne saurait préciser sûrement le lieu qu'il occupa ni la date de son établissement; mais son existence est un fait certain.<sup>2</sup> Ce monastère donna son nom à un chemin qui aboutit à la grand'route, vis-à-vis l'auberge du *Bon-Fermier*, et qui de nos jours encore porte le nom de *rue des Moines*, à partir de ladite route jusqu'à l'église. Les uns disent qu'il était à l'entrée de ce chemin; les autres, qu'il se trouvait au hameau du Coquinage, où aboutissait alors ce chemin. L'obscurité qui règne sur cette question prouve la haute antiquité de ce monastère. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est qu'il aura été comme le berceau de la religion à Bondues; là se réunissaient les nouveaux convertis pour entendre la prédication et remplir leurs devoirs religieux. Cet état de choses aurait duré jusqu'au temps où fut construite la première église paroissiale. Ici, comme ailleurs, les néophytes auraient groupé leurs habitations dans le voisinage du monastère; de là, le défrichement des bois, la culture des champs, et ne pourrait-on pas dire l'origine du village?

Sous les rapports civil et politique, nous découvrons aussi les éléments d'une organisation nouvelle. Vers 621, on vit apparaître ces lieutenants des rois Francs, qui furent la véritable souche des comtes de Flandre, et qui gouvernèrent notre pays sous le titre de forestiers, c'est-à-dire gouverneurs des forêts. « Selon quelques

<sup>1</sup> Voyez l'Histoire des Saints des diocèses de Cambrai et d'Arras, par l'abbé Destombes. 2<sup>e</sup> vol., p. 376.

écrivains, Clotaire II aurait d'abord confié une certaine portion de territoire Belgique à un gardien ou forestier nommé Lyderick. Celui-ci habitait le fort du Buc, situé sur l'emplacement actuel de la ville de Lille<sup>1</sup>. » Parmi ses descendants on trouve Ingeham, envoyé royal de Charles le Chauve dans les contrées septentrionales du royaume. Il eut un fils appelé Bauduin, qui, à cause de sa valeur, reçut le surnom d'*Homme-de-fer* ou *Bras-de-fer*. Celui-ci épousa la fille de Charles le Chauve, et reçut de lui en bénéfice dotal toute la région comprise entre l'Escaut, la Somme et l'Océan, avec charge de la défendre contre les barbares du Nord, dont les invasions devenaient de plus en plus fréquentes<sup>2</sup>. Bauduin prêta serment de fidélité entre les mains du roi, et prit le nom de marquis des Flamands, c'est-à-dire gardien des marches ou frontières (863), titre que ses successeurs abandonnèrent plus tard pour prendre celui de comte de Flandre. La ville de Bruges devint le séjour habituel de Bauduin. Elle était la capitale d'un petit canton connu depuis le sixième siècle sous le nom de Flandre, et qui fut comme le foyer de la grande province qui porte ce nom. Bauduin II succéda au marquisat de son père en vertu du principe d'hérédité qui venait d'être consacré par un capitulaire de Charles le Chauve de l'année 877; Bauduin IV fit commencer en 1030 les premières murailles de Lille, qui jusqu'alors n'était encore qu'à l'état de simple bourgade. Bauduin V les acheva et fut surnommé *Bauduin de Lille*, à cause de sa bienveillance toute particulière pour cette ville. Lille commença alors à être fréquemment le séjour des comtes de Flandre

<sup>1</sup> Voyez l'Histoire des comtes de Flandre. Introduction, page 25.

<sup>2</sup> Idem. page 45.



et devint ensuite une des plus importantes cités de cette riche et puissante province <sup>1</sup>.

Sous les rois de la première race, on distinguait chez les Francs trois conditions différentes : les nobles, les hommes libres et les esclaves ou serfs. Parmi ceux-ci, les uns l'étaient par naissance, les autres par le droit de la guerre ; ils étaient attachés à la glèbe, c'est-à-dire que, voués à perpétuité, eux et leurs familles, à la portion de terre qui leur était assignée, ils ne pouvaient s'en éloigner sans perdre tout ce qu'ils possédaient, et sans être réclamés ou punis par leurs maîtres ; ils faisaient partie de sa propriété, suivaient son sort, et étaient vendus ou transmis par héritage comme elle et avec elle.

Les hommes libres n'étaient pas beaucoup plus heureux dans ces temps d'anarchie et de guerres perpétuelles. Dispersés sur les terres, ravagés par les barbares, ils cherchaient un refuge ou sous les murs d'un monastère, ou dans le voisinage d'un château, donnant au seigneur leur travail et leurs bras, pour recevoir en échange aide et protection contre la force et le brigandage.

Les nobles étaient pour la plupart les descendants des conquérants des Gaules ; ils avaient seuls droit aux charges et aux dignités dans l'Etat.

Vers le milieu du neuvième siècle, sous les successeurs de Charlemagne, la Flandre fut officiellement divisée par cantons. De là, la délimitation également officielle des cantons ou quartiers connus sous le nom de Mérlantois, de Féraïn, de Weppes, de Pévèle, etc.

<sup>1</sup> L'enceinte de Lille à cette époque renfermait à peine dix hectares. Cette ville fut successivement agrandie en 1153, en 1243, en 1450, en 1619 et 1670.

Le Mélantois était situé entre la Haute-Deûle et la Marque.

Le Féraîn était au Nord de la Basse-Deûle.

Le pays de Weppes était à l'Occident entre la Lys et la Deûle.

Plusieurs villages tirèrent leur nom de leur position au milieu de ces cantons ou des limites qui leur étaient assignées. Ainsi Marcq, dernier village du Mélantois, signifie *démarcation* entre le Mélantois et le Féraîn. On peut dire la même chose de Marquette. Nous voyons encore Sainghin-en-Mélantois, Ennetières-en-Weppes, Neuville-en-Féraîn.

Mais que signifie le mot Bondues ? quelle est son étymologie ? Nous avouons d'abord que cette question est difficile à résoudre. Après de nombreuses et inutiles recherches, nous avons consulté plusieurs savants écrivains, compétents en ces sortes de questions. Voici la réponse que l'un d'eux nous fit l'honneur de nous adresser :

« Dans les écrits du moyen-âge ce terme *Bondues*, et *Bonda*, a deux significations. On l'emploie tantôt pour désigner la servilité, l'assujettissement d'une condition, tantôt pour exprimer une borne, une limite, une démarcation. A mon avis, c'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre le nom de Bondues, qui voudrait dire ainsi la borne où viennent aboutir les cantons de Weppes, de Féraîn et de Mélantois. Je ne vous garantis pas la chose ; je vous la présente seulement comme probable.

Quoique cette étymologie ne soit pas donnée comme incontestable, elle est du moins très-vraisemblable. Elle a certainement le mérite d'être en harmonie parfaite

avec la situation topographique de notre commune. Le territoire de Bondues, village du Férain, forme une espèce de triangle. Un des angles est borné au Sud-est par le Mélantois; l'autre est borné à l'Ouest par le pays de Weppes. Vers la fin du neuvième siècle, Lille était déjà une bourgade florissante; les villages devaient également s'organiser dans les environs, avoir ou recevoir des limites et un nom.

Les évènements les plus mémorables de ce neuvième siècle, sont les invasions continuelles des Normands, qui, à différentes reprises, ravagèrent notre pays. « En 881, ils établirent un camp à Courtrai sur les bords de la Lys, s'y fortifièrent, et de là se jetèrent dans le pays des Ménapiens, qu'ils saccagèrent cruellement.... En 885, ils allaient, dit un vieil historien, détruisant par la flamme et le fer, églises, monastères, cités et villages, massacrant tout le peuple chrétien. Chacun tremblait à leur nom, depuis l'Escaut jusqu'à la Somme. On vit alors s'enfuir les moines, les chanoines, les religieuses avec les reliques des saints, que suivait toute la population épouvantée..... En novembre, ils se retranchèrent de nouveau à Courtrai, pour y passer la froide saison; de ce poste ils exterminent les Ménapiens, qui leur avaient voulu faire résistance, et brûlent toute la contrée <sup>1</sup>. » Un autre historien ajoute qu'en 881 les dévastateurs avancèrent jusqu'à Lille. Bauduin mit les barbares en fuite, leur fit des prisonniers, dont il exposa les têtes aux créneaux de son château du Buc <sup>2</sup>.

On voit que dans leurs courses vagabondes entre Courtrai et Lille, les Normands durent traverser nos

<sup>1</sup> E. Le Glay, Histoire des comtes de Flandre, 1<sup>er</sup> vol., p. 45 et 47.

<sup>2</sup> V. Derode, Histoire de Lille, t. 1, p. 186.

villages épouvantés. Les populations livrées à elles-mêmes se défendaient comme elles pouvaient. Pour protéger le pays contre les déprédations de ces bandes de pillards, on construisit de nombreux châteaux-forts, surtout vers les frontières du Nord. On en vit un grand nombre s'élever dans nos environs. La plupart ont été détruits par le temps et surtout par la guerre.

Il existe sur la commune de Bondues, à l'extrémité de son territoire, vers Wambrechies et Linselles, un hameau qui, de temps immémorial, porte le nom de *Fort-de-bout*. Cette dénomination étant arrivée jusqu'à nous à travers les siècles, sans que l'on puisse découvrir aucune chronique qui nous en signale l'origine, ne faut-il pas en conclure que là a été construit un de ces forts multipliés dans nos contrées en ces temps désastreux; que ce fort ayant été détruit par les guerres dont la Flandre fut si fréquemment le théâtre, ce nom est resté aux habitations qui l'entouraient ou qui s'y sont élevées depuis? A défaut de titre particulier, cette opinion est au moins appuyée sur les documents de l'histoire générale du pays. Telle serait, à notre avis, l'origine du hameau du *Fort-de-bout*.

On raconte de Bauduin Belle-barbe « qu'il forma de nombreux chevaliers et prépara ce valeureux baronnage qui bientôt devait prendre une si glorieuse part dans les croisades; qu'il érigea plusieurs seigneuries afin d'en faire des apanages à ses hommes d'armes; qu'il institua des baillis pour rendre en son nom la justice dans les bourgs et les châteaux <sup>1</sup>. » On peut croire que c'est alors que fut érigée la seigneurie de Bondues, puisque dans le même siècle où mourut

<sup>1</sup> Histoire des comtes de Flandre; 4<sup>er</sup> vol., p. 147.

Bauduin, en 1096, nous voyons le chevalier *Jacobus de Bondues*, apparaître dans l'histoire du comté de Flandre.

Une seigneurie au onzième siècle, époque de la grande puissance féodale, temps de violence et d'anarchie, suppose un château seigneurial, un château fortifié. C'est donc de ce siècle qu'il faut dater l'existence du château de Bondues, qui aujourd'hui encore ressemble à une petite citadelle. Cette assertion semble confirmée par l'autorité de Buzelin, écrivain du seizième siècle, qui dit que, de son temps, le château de Bondues était plus remarquable par sa vétusté que par l'élégance de ses constructions<sup>1</sup>. Nous aurons plus tard occasion de dire que ce château a été reconstruit par les ancêtres de M. Du Bosquiel.

Quatre familles de noble extraction possédèrent successivement le château de Bondues :

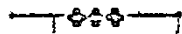
1° La famille dite *de Bondues*, qui apparaît depuis 1096 jusqu'en 1415.

2° La famille *de Hames*, depuis 1415 jusque dans la seconde partie du seizième siècle.

3° La famille de Bournonville, depuis cette dernière époque jusqu'en 1719.

4° La famille de M. Du Bosquiel, depuis 1719 jusqu'à nos jours.

<sup>1</sup> Toparcha castrum plus habet vetustatis quàm elegantiae intuentibus objicit. *Gallo-Flandriæ*, page 68.



## CHAPITRE II.

### **Bondues sous les comtes de Flandre,**

1096 — 1322

Résumé du chapitre précédent. — Seigneurs de Bondues aux croisades. — Désordres et pillage dans la contrée. — Etablissement des communes. — L'église paroissiale. — Organisation complète de Bondues sous les rapports ecclésiastique et civil. — Fabriques de draps et d'estamettes. — Leur renommée. — Armes de la commune. — Guerres. — Incendie de Lille. — Le chapitre de Saint-Pierre se réfugie à Bondues. — Alarre de Bondues. — Autres seigneurs de Bondues. — Continuation de la guerre. — Louis le Hutin campe à Bondues.

En commençant ce deuxième chapitre, résumons brièvement les principaux résultats de nos recherches. Avant l'ère chrétienne, notre territoire était comme perdu au milieu d'une immense forêt de terres incultes, où errait une tribu barbare vaincu par les légions romaines. Tandis que le Christ naissait à Bethléem, des soldats païens construisaient déjà, sans s'en douter, les routes qui devaient amener de saints missionnaires, porteurs de la bonne nouvelle. Le christianisme pénètre dans la contrée vers l'an 247. Son action plus lente

parmi les indigènes que parmi les maîtres du sol, est paralysée au quatrième et au cinquième siècle, par les incursions et les ravages de nouveaux peuples, qui viennent conquérir le pays. Annoncée librement au sixième siècle, la religion triomphe complètement dans le cours du septième; sous son influence bienfaisante, la révolution la plus merveilleuse commence à s'opérer; un monastère s'élève, les bois se défrichent, les champs sont cultivés, et notre territoire reçoit un nom de sa position topographique, selon le sentiment le plus probable. De nouveaux devastateurs viennent ravager la contrée; des châteaux-forts se multiplient pour la protéger, Bondues a bientôt le sien, et au onzième siècle, son premier seigneur apparaît sur la scène politique.

En ce temps, les mœurs publiques ne sont pas encore dépouillées de ce caractère violent et guerroyeur, hérité des siècles précédents; mais elles s'épurent et s'adoucissent par la religion. Les institutions sociales se pénètrent fortement de l'esprit du christianisme; c'est une époque de foi vive et d'énergie. Les féroces nations du Nord, à leur tour, courbent le front devant la croix; mais de nouveaux ennemis se lèvent, des événements plus prodigieux encore se préparent en Orient.

Les Mahométans ou Sarrasins, déjà maîtres d'une grande partie de l'Orient et de l'Afrique, avaient pénétré en Espagne et en Italie et menaçaient d'envahir l'Europe, pour y porter la corruption, l'esclavage et la barbarie. Jérusalem venait de tomber sous leurs coups, le saint Sépulcre était en leur pouvoir; encore un peu, et la terre entière était musulmane. Un simple prêtre envoyé par le pape signale le danger. A sa voix,

l'Europe se lève comme un seul homme, les croisades sont décidées. Après de grandes victoires et de grands revers, elles aboutirent à refouler dans la Haute-Asie la puissance musulmane, et à la mettre de long-temps hors d'état de rien entreprendre d'important contre l'Europe, sans parler d'autres avantages qui en résultèrent pour le commerce, les sciences et les arts.

Bondues a aussi sa petite part de gloire à revendiquer dans ces grandioses entreprises. Plusieurs de nos seigneurs, partageant l'enthousiasme universel, y prirent part sans doute avec leurs hommes d'armes et d'autres serviteurs dévoués.

« Au printemps de l'an 1096, un tournoi aussi remarquable par la qualité que par le nombre des personnes qui y figurèrent, eut lieu dans l'île d'Anchin (petite île formée par la Scarpe et les deux petits ruisseaux nommés l'Ecaillon et le Bauchard, dans les environs de Marchiennes), et à l'ombre de la nouvelle église, qui ne comptait encore que dix années d'existence. Plus de trois cents chevaliers s'y réunirent, et, à la suite de maints exercices chevaleresques, vainqueurs et vaincus firent un grand nombre de dons à l'abbaye naissante, et tous s'engagèrent à prendre la croix et à aller en Asie dans le cours de l'an, pour combattre les infidèles et conquérir le tombeau de Jésus-Christ.

Jacobus de Bondues faisait partie de ces trois cents chevaliers, et fut l'un des signataires de la charte originelle de l'abbaye d'Anchin<sup>1</sup>.

En 1203, Bauduin, neuvième comte de Flandre, étant sur le point de partir pour Jérusalem, rassemble à Valenciennes, pour prendre la sainte Croix avec

<sup>1</sup> Archives littéraires du Nord de la Flandre, par A. Dinaux.



lui, tous les nobles, seigneurs et autres qui devaient l'accompagner. Il ratifie en leur présence toutes les donations qu'il avait faites à divers monastères. L'acte de donation a été déposé dans l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai. Dans cet acte sont cités la plupart des nobles et des seigneurs présents à la réunion,<sup>1</sup> et parmi lesquels on trouve encore un Jacobus de Bondues<sup>2</sup>.

Ce Jacobus de Bondues, descendant de celui qui avait assisté au célèbre tournoi de l'abbaye d'Anchin, partit à la suite de Bauduin, chef de la cinquième croisade.

Pendant la première croisade, vers 1106, le comte de Flandre, Robert II, étant en guerre avec Henri III, empereur d'Allemagne, « la châtellenie de Lille fut pendant quatre ans mise à contribution, pillée, sacagée par les Ennuyers et autres partisans qui infestèrent les campagnes.... Les religieux des diverses communautés désertaient les abbayes et les presbytères. Il n'y avait plus de sécurité pour personne. Les terres éloignées des châteaux restèrent sans habitants<sup>3</sup> ». Seize ans auparavant, la Flandre avait été ravagée par des ouragans impétueux, des tremblements de terre, des inondations qui laissèrent des traces sur le sol de toute la province. Après les croisades, tout prit un aspect nouveau. La société, dont les éléments avaient été déplacés pendant ces longs et périlleux voyages, se reconstitua sous de nouvelles formes. L'absence d'un grand nombre de seigneurs établis en Palestine, et l'affaiblissement de ceux qui en étaient revenus, après avoir sacrifié une partie de leur fortune, parurent à

<sup>1</sup> Lecarpentier, tome 2, 4<sup>e</sup> partie, p. 23.

<sup>2</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, tome 1, p. 196.

Louis *le Gros* une occasion favorable pour diminuer la puissance féodale, devenue redoutable aux souverains. Il usa de sa suzeraineté pour créer *les communes*, et donner rang dans la société à ceux qui semblaient n'y être comptés pour rien (1112).

De leur côté, les seigneurs, guidés par une générosité naturelle et par le motif de leur propre intérêt, se hâtèrent de suivre l'exemple du souverain. Ils fixèrent par titres écrits la liberté des communes; ils y ajoutèrent des exemptions et des immunités plus ou moins considérables.

Chaque commune eut son administration particulière, c'est-à-dire ses échevins et son mayeur, nommés annuellement par les corps de métiers. Les serfs furent affranchis : ils purent changer de domicile, se marier, commercer et disposer librement de leur fortune et de leurs propriétés. Ainsi se manifesta un nouvel élément politique : le *peuple* ou le *tiers-état*.

Alors aussi, les divisions du territoire de la Flandre usitées jusque-là, furent remplacées par les *châtellenies*. C'était une certaine étendue du territoire attribuée à la juridiction d'un seigneur châtelain. La châtellenie de Lille comprenait à peu près ce que, dans la circonscription actuelle, nous appelons l'arrondissement de Lille.

Dans le même siècle (1171), Gauthier, évêque de Tournai, fonde en cette ville deux grandes vicairies, et donne à la première pour prébende ou dotation l'autel de Bondues, de sorte que depuis cette époque jusqu'en 1790, c'est-à-dire pendant l'espace de six cent dix-neuf ans, la cure de Bondues a eu pour patron le plus ancien des grands vicaires de Tournai <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Petit Dictionnaire historique de la châtellenie de Lille, p. 39.

Cette chronique nous apprend qu'il y a eu une église et un curé à Bondues en l'année 1171 ; mais elle ne prouve pas que ce soit là la véritable date de l'établissement de la cure et de la construction de l'église. Il paraît même que l'église de Bondues est plus ancienne. C'était antérieurement un chanoine de Tournai qui en était le titulaire.

« L'église de Bondues, dédiée sous l'invocation de saint Vaast, dit Jacques Legroux, est du patronat du chapitre de Tournai ; l'autel fut donné par Letbert le Blond, chanoine de Tournai, avec le personnat aux grands-vicaires de la même église cathédrale au douzième siècle <sup>1</sup>. »

Ce document est le plus ancien que nous ayons trouvé concernant l'église et la cure de Bondues.

En 1147, des décanats se trouvaient aussi établis à Lille <sup>2</sup>.

Ainsi donc, dans le cours du douzième siècle, Bondues est érigé en commune, a son mayeur et ses échevins. -

Les serfs y sont affranchis.

La commune est du ressort de la châtellenie de Lille.

On y trouve une église et un curé.

La paroisse fait partie d'un décanat de Lille.

La cure est sous le patronage du plus ancien grand-vicaire de Tournai.

Voilà donc Bondues complètement organisé sous les rapports civil et ecclésiastique.

En ce même temps (1161), le seigneur de Bondues était *Theodoricus de Bondues*. En 1176, Clémence de

<sup>1</sup> Flandre gallicane.

<sup>2</sup> Histoire de Tournai,

Bondues (probablement fille de Theodoricus), épouse *Watier*, sire de Bernes.

A partir de 1101, Bondues prend du développement; car d'après la statistique du département (l. 1<sup>re</sup>, p. 8), on y fabriquait alors des étoffes de laine.

Il est rapporté dans la même statistique que Tourcoing, Wervick, Armentières, Comines, Halluin, possédaient aussi alors des fabriques de pannes, de serges, de frippes, de camelots, de calmandes et autres étoffes de laine.

Mais un siècle plus tard, Bondues était beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Parmi les fabriques qu'on y rencontrait, celles des *estamets* s'y étaient rendues célèbres par la finesse et la beauté de leurs ouvrages <sup>1</sup>.

En 1190, Philippe d'Alsace, seizième comte de Flandre, obtint de l'empereur, en faveur de ses sujets, la liberté de transporter dans l'empire et de vendre dans les principales villes d'Allemagne les draps et les étoffes de laine fabriqués en Flandre, ce qui enrichit considérablement les villes de Lille, Douai et Tourcoing, qui employaient une grande quantité d'ouvriers <sup>2</sup>.

Bondues, dont les étoffes étaient très-renommées, a dû profiter aussi de ces deux privilèges.

Les Flamands tiraient alors de l'Angleterre les laines, matières premières de leurs riches fabriques.

Plusieurs de nos compatriotes pensent qu'autrefois Bondues était une ville. Rien n'autorise cette opinion, qui provient de l'interprétation abusive de la dénomination de ville, que l'on trouve dans une petite notice

<sup>1</sup> Guide des étrangers dans Lille et son arrondissement, p. 229.

<sup>2</sup> Tiroux, p. 48.

concernant Bondues, et que l'on attribue à cette localité, tandis qu'elle est réellement applicable à la ville de Lille. Ce qui est incontestable, c'est que « Bondues était un village célèbre par ses nombreuses fabriques de draps et d'estamets, par la supériorité et le prix de ses produits. On y trouvait une espèce de magistrature qui était chargée de porter son jugement sur les étoffes fabriquées par les habitants, et qui avait le pouvoir de les admettre ou de les rejeter<sup>1</sup>. » Ce qui est également certain, c'est que Bondues avait, à l'instar des villes, ses armes communales. Les armes de Bondues étaient : *d'or au canton de sable*<sup>2</sup>.

Bauduin IX, qui s'était croisé en 1203, avait été proclamé empereur de Constantinople par les princes croisés; Jeanne, sa fille, fut déclarée comtesse de Flandre et du Hainaut, à Paris, par Philippe-Auguste, roi de France, qui la maria, en 1211, à Ferrand de Portugal.

Ce jeune prince se liguait, en 1213, contre Philippe-Auguste avec le roi d'Angleterre et l'empereur Othon IV. Philippe, pour s'en venger, vint ravager la Flandre et assiéger Lille, qu'il prit en quatre jours; mais à peine se fut-il retiré que les habitants se révoltèrent, chassèrent ses troupes et rappelèrent le comte Ferrand. Philippe accourut ne respirant que la vengeance<sup>3</sup>.

Les habitants de Lille, apprenant que Philippe-Auguste venait pour les punir, se réfugièrent à Bondues avec le chapitre de Saint-Pierre, emportant leurs principaux papiers et leurs richesses. Le roi n'ayant trouvé que des femmes et des vieillards dans Lille, y fit mettre

<sup>1</sup> *Gallo-Flandria*, Buzelin, p. 68.

<sup>2</sup> Bibliothèque de Lille. Manuscrit n° 77 de Pierre-Louis Jacobs.

<sup>3</sup> Lecarpentier, t. 2, 4<sup>e</sup> partie, p. 23.

le feu, et l'incendie fut si grand, qu'il se communiqua à la terre bitumineuse sur laquelle était bâtie cette ville, qui long-temps après fumait encore. La fumée, qui s'élevait dans les airs, formait un nuage épais qui répandait dans la campagne, à plus de trois lieues sous le vent, une odeur de tourbe.

Alarre de Bondues était alors chanoine de la collégiale de Lille \*. Cette circonstance fait présumer que ce serait au château de Bondues que le chapitre de Saint-Pierre aurait cherché un asile et un refuge pendant l'incendie de Lille.

Plusieurs pensent que le monastère de Bondues existait encore en ce temps-là. Aux différentes époques des agrandissements de Lille, beaucoup de communautés religieuses s'y fixèrent pour se mettre à l'abri des déprédations dont le reste de la châtellenie était sans cesse affligée. Est-ce ainsi que nos moines quittèrent Bondues, ou le monastère a-t-il été détruit par la guerre ou par quelque bande de pillards? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

Une charte de l'année 1218, contenant le contrat par lequel Michel d'Harnes, connétable de Flandre, cède à Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, et à ses successeurs, à perpétuité, la châtellenie de Cassel, en échange de plusieurs autres terres que la comtesse lui avait données, mentionne comme témoins de ce contrat les féaux Pierre de Gamans, Gobert de Bondues, Bauduin de Bondues, Olivier de Bondues, et plusieurs autres seigneurs.

Ces seigneurs étaient donc, avant cette époque, vassaux du châtelain de Cassel.

\* *Gallo-Flandria*. Buzelin, p. 68.

Il est parlé aussi du chevalier Jean de Bondues, dans les actes de fondation de l'abbaye de Marquette, où la comtesse Jeanne rapporte que ce seigneur avait vendu à ce monastère quarante bonniers de terre qu'il tenait d'elle en fief, et qui étaient situés dans la même paroisse <sup>1</sup>.

Vers 1297, la guerre se ralluma entre Gui de Dampierre, comte de Flandre, et Philippe le Bel, roi de France. Celui-ci vint assiéger Lille. A l'arrivée des Français, plusieurs abbayes, entre autres celle de Marquette, furent dévastées, les faubourgs incendiés, des cruautés commises dans toute la châtellenie. Le roi entra à Lille et signa une capitulation le 29 août de la même année.

Philippe prit ensuite Courtrai, Bruges et quelques autres villes, accabla nos provinces d'impôts exorbitants, et, pour contenir au besoin la sédition, il fit construire la forteresse nommée le château de Courtrai, parce qu'elle était traversée par la route qui conduit à cette ville.

Les Flamands mécontents se révoltèrent. A cette nouvelle, une armée française de quarante-sept mille hommes, commandée par Robert d'Artois, arrive en Flandre. Les Flamands les attendent près de Courtrai. Un accident de terrain met le désordre dans les troupes françaises; les Flamands n'eurent qu'à tuer. Cette bataille coûta la vie à vingt mille fantassins français et à sept mille cavaliers. Les débris de l'armée se sauvèrent vers Lille et Tournai <sup>2</sup>.

Lille était demeurée paisible; mais peu de temps après, Jean, comte de Namur, chef des Flamands, vint assiéger

<sup>1</sup> Flandre-Gallicane, par Jacques Legroux.

<sup>2</sup> Voyez l'Histoire de Lille, par V. Derode, t. 1, p. 233.

Lille, qui, dès le premier jour, dut entrer en composition. On se mit d'accord, et la capitulation fut signée par le roi.

En 1304, Philippe revint en Flandre pour la quatrième fois; la bataille se livra à Mons-en-Pewel, près de Lille. On se battit une journée entière sans résultat décisif. Le roi faillit être tué, et les Flamands, exténués de fatigue, rentrèrent à Lille ayant perdu quatorze mille hommes. Mais le roi, réorganisant son armée, vint mettre le siège devant Lille et la cerna complètement. Pas un coin de terre des environs de la ville qui ne fût envahi. Les Lillois durent encore capituler. Sur ces entrefaites, Jean et Robert, fils de Gui de Dampierre, retenus prisonniers par le roi, revinrent à la tête de soixante mille hommes, demandant la bataille ou une paix honorable. Le roi inclina pour la paix, qui fut signée au camp devant Lille. Mais Lille avec sa châtellenie, Douai et Orchies durent rester à la France comme gage de l'exécution du traité.

Ces événements paraîtront peut-être étrangers à notre sujet; nous avons cru néanmoins devoir les rapporter, d'abord, pour montrer comment Bondues, avec la châtellenie de Lille, va pour un moment être détaché du comté de Flandre, pour appartenir à la France; en second lieu, parce que notre commune, étant située sur la route de Lille à Courtrai, étant sans cesse traversée par des armées amies et ennemies, et se trouvant parfois au centre de ces grandes opérations militaires, dut en souffrir de considérables dommages.

Cependant Philippe le Bel chercha à s'attirer l'affection des Lillois, et pour plaire aux échevins, il étendit leur juridiction sur toute la châtellenie.



La commune de Bondues se trouva donc sous la juridiction des échevins de Lille; nous lisons aussi dans les *Chroniques et Annales de Flandre* qu'en ce même temps elle est du ressort de la cour féodale de Lille.

Après la mort de Philippe, Robert III, comte de Flandre, vint mettre le siège devant Lille. Mais apprenant que Louis le Hutin, roi de France, irrité contre les Flamands, et menaçant de ruiner toute la Flandre, s'avancait avec une nombreuse armée, il abandonna son entreprise et conduisit ses troupes au delà de la Lys. Le roi arriva à Lille au commencement de septembre, et de là, passant par Bondues, il conduisit son armée jusqu'à Courtrai, où Guillaume, comte de Hainaut, vint le rejoindre avec un renfort de troupes, pour assiéger cette ville. Convaincu de l'inutilité de ses efforts, il abandonna le siège et revint à Bondues, où il fit camper son armée en des lieux qui lui parurent convenables (entre Bondues et Nouveaux). Se croyant en sûreté, il y demeura quelque temps, espérant que, déconcertée par ce retard, l'armée flamande se débanderait, et qu'ainsi il pourrait traverser la Lys. Mais bientôt un nouveau malheur vint fondre sur lui et faillit lui être bien funeste. Des pluies torrentielles et continuelles commencent de tomber. La terre, grasse de sa nature et imbibée de ces eaux abondantes, n'est plus que de la boue; les chemins deviennent impraticables; de tous côtés, sur la campagne, les chevaux s'enfoncent dans la fange jusqu'aux genoux, et ne peuvent s'en tirer. Les vivres n'arrivent plus qu'avec d'immenses difficultés; on ne retient plus qu'avec peine le soldat sous la tente, parce qu'il y manque des choses nécessaires à la vie, et parce que le peu qu'on lui donne est gâté ou délérioré par

la boue des chemins. Dans cette fâcheuse position, les Français se voient chaque jour exposés aux attaques des Flamands, qui ne cessent de les harceler, ce qu'ils font avec d'autant plus de sûreté, qu'il était impossible de se servir de la cavalerie et de se battre en pleine campagne. L'armée commençait à être entourée; les ennemis gardaient toutes les issues, arrêtaient les convois de ravitaillement et empêchaient la fuite des soldats. Louis le Hutin, s'apercevant du mauvais pas où il s'était engagé, malgré le désir ardent qu'il avait de pénétrer plus avant dans la Flandre, ne voulut pas exposer plus long-temps une situation trop périlleuse, il connaissait trop bien la haine que les Flamands lui portaient. Il prit le parti de se sauver promptement et secrètement. Le 11 septembre, vers le soir, il donna ordre aux soldats de décamper dans la nuit, le plus subtilement et avec le moins de bruit possible, et de prendre la route de Lille, qui était la seule par où l'on pût passer <sup>1</sup>.

Les Flamands, qui connaissaient toutes les difficultés des routes et en même temps les plus courts chemins, les poursuivirent en toute hâte, ne voulant pas leur donner le temps d'enlever armes et bagages. Un historien dit, qu'en se sauvant, le roi « avait fait bouler le feu en ses charrois, tentes et pavillons <sup>2</sup>. » D'autres affirment que les objets les plus précieux restèrent entre les mains des Flamands, qui firent un incroyable butin.

Enfin, ce que le roi avait prévu arriva. Le comte Robert, abandonné des siens, fut forcé de signer le

<sup>1</sup> Annales *Gallo-Flandriæ*. Liber 2, p. 328.

<sup>2</sup> Histoire de Lille, par Lucien de Rosny.

traité qui donnait à la France Lille, Douai et Orchies.

Tel fut le résultat auquel aboutirent vingt-cinq années de guerre, et quatre sièges qu'eut à subir la ville de Lille. Cette séparation ne durera pas cinquante ans. Ce ne sera que quatre siècles plus tard que l'union deviendra définitive, par la puissance de Louis XIV.



## CHAPITRE III.

### **Bondues sous la domination française et sous Louis de Male, dernier comte de Flandre.**

1322. — 1384.

Guerres civiles. — Pillages et désordres. — Présence de trois armées autour de Lille. — Confusion et ravages. — Pierre de Bondues s'oppose en vain au droit d'Arsin. — Souffrance du commerce. — Observations sur l'agriculture.

A cette époque mémorable, nous commençons à voir l'Angleterre semer dans la Flandre le trouble et la discorde; la France, au contraire, va la protéger et la défendre.

La châtelainie de Lille devient le théâtre d'événements qui ne l'intéressent plus directement, mais qui l'agitent et la troublent sans cesse et l'épuisent sans profit pour personne. Pendant ces quarante-sept ans que nous appartenons à la France, les événements qui affligent les communes qui nous entourent, nous font croire que Bondues aussi eut à souffrir considérablement. Nous en dirons donc quelques mots:

En 1328, les villes de Flandre, lancées dans les

voies de la guerre, faisaient des *courses* les unes contre les autres. Ypres et Courtrai vinrent fondre sur Lille; Lille, Douai et Tournai armèrent treize cents hommes pour faire une expédition contre Courtrai; c'était un désordre complet. Cette troupe s'avança jusqu'aux portes, puis en revenant elle frappa indistinctement amis et ennemis, enlevant les troupeaux, brûlant, pillant les métairies, outrageant toutes les femmes pour les massacrer ensuite <sup>1</sup>.

On comprend aisément ce qu'eut à souffrir la commune de Bondues, située sur la route de Lille à Courtrai.

On vit aussi une troupe d'Ennuyers répandre la terreur dans les environs de Lille. Leur chef, Jean Wafflard, fut exécuté quelques années après par sentence du magistrat de Lille.

Outre les troupes flamandes et celles du roi de France, la Flandre reçut aussi l'armée d'Edouard, roi d'Angleterre. C'était une confusion inexprimable autour de Lille, à tel point que le gouverneur de cette ville (1340) autorisa *Landas*, son lieutenant, à fourrager dans les villages de notre châtellenie (par conséquent à Bondues). Les Anglais et les Flamands ne devaient pas être plus scrupuleux. Pour comble de malheur, le même *Landas* crut devoir, *pour éclairer la place*, brûler tous les faubourgs, sans épargner même les églises <sup>2</sup>.

Seclin, Lannoy, Tourcoing et Roubaix furent réduits en cendre par l'armée des alliés; Armentières fut saccagé <sup>3</sup>.

Quelques années après, les Anglais assiégeant Calais, vingt mille Flamands débordent de nouveau sur le

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, tome 1, page 240.

<sup>2</sup> Idem, page 242.

<sup>3</sup> Cholin, tome 1, page 296.

territoire de Lille et y mettent tout à feu et à sang; les couvents, les églises et les chaumières, tout est incendié.

Au milieu d'une telle confusion, la société était encore troublée par des meurtres et des vengeances particulières, sans qu'il fût possible d'apporter à ces désordres un remède régulier. C'est alors (1344) qu'eut lieu la sentence du parlement de Paris par laquelle Philippe de Valois, roi de France, autorisa le magistrat de Lille à jouir du privilège des *Arsins*, malgré les remontrances des premiers seigneurs du pays, parmi lesquels on cite *Pierre de Bondues*, à qui l'exécution de cette sentence cause un grand préjudice <sup>1</sup>.

On appelait droit d'*Arsin* le privilège que la coutume avait concédé à la commune de Lille de réduire en cendre la maison de celui qui, ayant blessé un bourgeois de Lille, refusait de se soumettre au jugement des échevins. Ce droit a dû prendre naissance à une époque où la justice était trop restreinte pour envelopper les prévenus d'une force imposante, et devait disparaître devant une civilisation plus avancée <sup>2</sup>.

Après quelque temps de repos, un certain Gérard More, banni de Lille par les échevins, se mit à la tête de gens sans aveu, et répandit la terreur dans la châtellenie. Les Lillois les poursuivirent à outrance et purgèrent tout le pays de ces malfaiteurs <sup>3</sup>.

Sous la domination française, Lille vit languir son commerce. La draperie y était aussi la principale branche de fabrication. Si l'on en juge par la décadence où tomba alors la fabrication lilloise, on peut

<sup>1</sup> Tiroux, p. 195, Histoire de Roubaix.

<sup>2</sup> Voyez l'Histoire de Lille, par V. Derode, t. 1, p. 270.    <sup>3</sup> Idem, p. 250

croire que celle de Bondues fut aussi en grande souffrance.

En 1369, Philippe de Bourgogne ayant épousé, à Lille, la fille de Louis de Male, comte de Flandre, le roi de France rendit à celui-ci, sous certaines conditions, les villes de Lille, Douai et Orchies. Ainsi nous retournons au comte de Flandre; ce ne sera que pour quinze ans.

#### Louis de Male.

Louis de Male étant redevenu notre souverain, le projet de réunir la Reye à la Lys occasionne de grands débats entre les Brugeois et les Gantois, qui s'opposent à l'exécution de ce projet (1378).

Les Gantois se divisent en deux factions; les chaperons blancs chassent les ouvriers occupés à l'établissement du canal qui doit unir Bruges à la Lys. Un jour de procession, Artevelle, usant de stratagème, fait entrer à Bruges, où était le comte Louis, deux mille bourgeois avec des armes cachées. Le comte en sort avec peine et se rend à Lille, où il convoque la noblesse. Les révoltés s'emparent d'Ypres, puis tentent le siège d'Oudenarde; Gauthier d'Hallewin, Gérard de Marquillies, Perceval d'Aukran, se signalent par une vigoureuse défense; le duc de Bourgogne vient au secours, et crée chevaliers Olivier Tristan, Daniel et Gérard d'Hallewin, le seigneur de Wavrin, les seigneurs de *Bondues*, d'Avelin et de Varlin, et Henri de la Haye<sup>1</sup>.

Dans cette même affaire, le roi Charles VI, accourant au secours du comte, arrive à Lille avec sa cour, passe

<sup>1</sup> Pankoucke, p. 210.

à Marquette avec son armée, qu'il dirige vers la Lys, pour surprendre les Flamands de l'autre côté de la rivière. Il couche à l'abbaye de Marquette avec ses trois oncles; Comines est saccagée et plus de quatre mille hommes y sont tués.

Les comtes de Flandre proprement dits finissent avec Louis de Male. La maison de Bourgogne va régner sur nos contrées depuis 1383 jusqu'en 1477.

Nous ne terminerons pas notre revue sur cette intéressante époque, sans dire un mot sur la situation de l'agriculture.

Sous les comtes de Flandre, « l'agriculture avait adopté l'assolement triennal avec jachère. Outre les céréales, on cultivait en grand la garance et le pastel, alors appelé *wedde* à Lille, et le magistrat prohibait toute teinture qui ne serait pas provenue des plantes récoltées dans la châtellenie.

» Le rendage des fermiers se payait en denrées.

» La journée de travail était à deux sous et demi en 1384; dix ans après elle était à cinq sous, et augmenta progressivement jusqu'au dix-huitième siècle '.... »

Un salaire si modique, comparativement à celui d'aujourd'hui, pourrait paraître invraisemblable; mais cette différence n'a rien qui doive étonner, car la valeur des monnaies a varié et varie chaque jour encore en proportion inverse de la valeur des objets de commerce.

La cameline n'a été introduite dans nos contrées qu'au seizième siècle, le colza au commencement du dix-septième, et l'œillette au commencement du dix-huitième.

La lecture et l'écriture étaient alors généralement ignorées, même parmi les seigneurs, uniquement occu-

<sup>1</sup> Voyez l'Histoire de Lille, tome 1, p. 274.



pès de la guerre. La signature était suppléée par un *sceau* ou *cachet*. L'écriture devint plus familière au quinzième siècle.

L'histoire et les sciences étaient cultivées et conservées par le clergé et les religieux.

Vers la fin du quatorzième siècle, on usait du langage français <sup>1</sup>.

On dit aussi que ce fut en Flandre, sous les ducs de Bourgogne, que le langage français, partant du roman picard ou wallon, prit une direction définitive.

<sup>1</sup> Chroniques et Annales de Flandre, p. 294.



## CHAPITRE IV.

### Bondues sous les ducs de Bourgogne.

1384 — 1476

Nos fabriques continuent à être renommées. — Tombeau du sire des Aubeaux dans l'église de Saint-Pierre, à Lille. — Robert et Hugues de Hames, seigneurs de Bondues.

Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male, devenue veuve de Philippe de Bourgogne, qui mourut sans enfant, épousa en secondes noces Philippe le Hardi, quatrième fils du roi Jean, dit le *Bon*. A cause de sa bravoure, Philippe fut créé, par son père, duc de Bourgogne, et devint le chef de la seconde race des ducs de cette province. C'est ainsi qu'à la mort de Louis de Male nous passons sous la domination des ducs de Bourgogne.

Sous le gouvernement de ce prince, Bondues continue à être renommé pour ses estamets, si connus à cause de la finesse de la laine et du fini de l'ouvrage <sup>1</sup>.

Sous Jean sans Peur, fils et successeur de Philippe,

<sup>1</sup> Statistique du département du Nord, tome 2, p. 4.

des troupes indisciplinées et des bandes de partisans parcouraient le pays; il fallut se mettre en mesure de les éloigner. Le magistrat de Lille fit élever des bastions autour de la ville; les habitants des villages voisins (ceux de Bondues par conséquent) furent mis en réquisition pour les charrois et les transports.

Au quinzième siècle, on voyait dans la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, le monument funèbre du sire *des Aubeaux*, qui offrait un bas-relief intéressant sous le rapport de la statuaire. « Ce tombeau présentait un entrelacs d'un certain arbre que nous présumons être l'origine de ce nom, dit Victor Derode<sup>1</sup>. Les deux épouses du défunt sont à ses côtés, perdues dans des robes d'une ampleur démesurée et qui ne laissaient apercevoir de tout le corps que le nez, la bouche et les yeux. La société est ainsi faite, observe le même auteur, que les contrastes s'y forment spontanément. L'extrême licence des mœurs générales produit chez ceux qui ont su s'y soustraire une réserve outrée et déraisonnable.

Le sire des Aubeaux tirait son titre d'un fief qu'il possédait à Bondues, connu sous le nom de *grands et petits Aubeaux*.

La famille seigneuriale dite *de Bondues*, s'étant éteinte au commencement du quinzième siècle, vers l'an 1415, c'est la famille *de Hames* qui possède le château de Bondues.

Buzelin cite avec éloge deux seigneurs de Bondues, de cette famille, qui se signalèrent par leur bravoure, et succombèrent glorieusement sur les champs de bataille. Le premier est le chevalier Robert de Hames, tué à

<sup>1</sup> Histoire de Lille, note de l'auteur. tome 1, p. 349.

la bataille d'Azincourt, si malheureuse pour la France. Plus de huit mille gentilshommes restèrent sur la place. Le second est le chevalier Hugues de Hames, qui périt dans une autre bataille. Son épitaphe portait ces mots ; *Oppressus ad montem Henricium* <sup>1</sup>.

Nous en citerons un troisième dans le chapitre suivant.

Durant cette période de près d'un siècle, l'agriculture ne différait guère de ce qu'elle était sous les comtes de Flandre. Les marchés de Douai et Armentières étaient les plus importants pour les céréales. Celui de Lille ne mérite guère d'être cité. Les meilleurs blés étaient fournis par les territoires d'Annappes, Lesquin et Ronchin <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Gallo-Flandriæ*, Buzelin, page 68.

<sup>2</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, t. 1, p. 341.



## CHAPITRE V.

### **Bondues sous la maison d'Autriche.**

1476 — 1515.

Jean de Hames. — Expulsions des coquins. — Origine du hameau du Coquinage.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, étant mort, sa fille Marie, héritière de ces provinces, épousa, en 1477, l'archiduc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Par ce mariage, la Flandre passe sous la domination de la maison d'Autriche.

Plusieurs années de ce règne présentent une série de troubles sans cesse renaissants ; tantôt soumis à l'archiduc, tantôt révoltés contre lui, les Flamands, toujours armés, dévastent la châtellenie de Lille.

Dans ce temps où le gouvernement d'une grande ville ne manquait pas de difficultés ni de dangers, nous avons à consigner un fait bien honorable pour notre commune : c'est l'élévation de Jean de Hames, seigneur de Bondues,

conseiller et chambellan de Maximilien d'Autriche, aux fonctions de gouverneur de Lille, fonctions qu'il remplit depuis 1479 jusqu'en 1489<sup>1</sup>.

A la faveur des troubles qui continuèrent sous Philippe le Beau, successeur de Maximilien, les Hennuyers s'étaient répandus dans la châtellenie, qu'ils pillaient et dévastaient sans cesse. La paix ne les en faisait pas sortir; les Lillois dûrent faire contre eux des expéditions nouvelles. Les arbalétriers, les archers, les canoniers, commandés par le gouverneur, purgèrent de ces brigands tout le pays environnant; mais les troupes qui aidaient les bourgeois à rétablir l'ordre, recommencèrent pour leur compte les déprédations qu'elles devaient réprimer; il fallut appeler d'Allemagne une compagnie qui devait châtier l'autre.

Une ordonnance, du 25 juin 1489, défendit sous peine de mort de faire des *courses* dans la châtellenie de Lille; cette ordonnance acheva de nous délivrer des *ribauds, coquins et autres gens sans aveu*.

On sait qu'une bande de ces coquins, établie à Bondues, laissa son nom à ce hameau, qui, aujourd'hui encore, pour cette raison, est appelé le Coquinage.

Nous n'avons pas besoin de citer d'autres actes du gouvernement de Jean de Hames pour faire l'éloge de ce seigneur. C'est par son courage et sa fermeté que la châtellenie de Lille, et Bondues en particulier, furent délivrés des brigands qui infestaient la contrée.

<sup>1</sup> Tiroux, p. 9. Notes critiques.



## CHAPITRE VI.

### Bondues sous la domination espagnole.

1515 — 1667

Dégâts commis par les troupes. — Prêche des *Gueux* à Bondues. — Pillage et incendie de l'église. — Privilège accordé au corps des drapiers. — Chapelle de Notre-Dame. — Mentions diverses concernant Bondues. — Passage de l'archiduc Albert d'Autriche. — Alexandre et Oudart de Bournonville, seigneurs de Bondues. — Dévastation et pillage. — Observation concernant les grandes fermes de ce pays.

Après la mort de son grand-père Maximilien, Charles, archiduc d'Autriche, reconnu d'abord duc de Brabant, puis comte de Flandre et de Hollande, fut roi d'Espagne en 1516, de sorte que la Flandre devint province espagnole, et fut telle jusqu'à la conquête qu'en fit Louis XIV en 1667. Ce prince fut élu empereur, en 1519, et régna sous le nom de Charles-Quint.

Ce souverain étant venu à Lille, en 1544, des troupes cantonnées dans les villages voisins y commettaient mille dégâts et des excès que l'autorité du magistrat ne savait empêcher. La fermeté de Marie, gouvernante de Flandre,

mit fin à ces désordres ; elle envoya un de ses lieutenants avec ordre de les faire partir au plus tôt, menaçant de faire pendre tous ceux qui ne seraient pas sortis dans le délai de trois jours.

Cependant des dangers d'une autre espèce se préparaient ; la réforme s'était élevée en Allemagne, et sous le règne de Philippe II, elle avait fait de grands progrès en Hollande et même en France. La Flandre, jusque-là préservée de la contagion, était travaillée par des émissaires que lui envoyaient tous ses voisins. La réforme trouva des partisans violents et nombreux dans cette portion de la société dont les mœurs étaient une impudente dissolution.

Pendant plusieurs années, des prédications protestantes eurent lieu à Lille et y firent quelques partisans. « L'hérésie, dit le père d'Oultreman, se fit notablement remarquer vers 1561, par les conventicules, les prêches privez, chant des psaumes de Marot par les rues pendant nuit, par placards et billets attachés aux portes des églises et autres lieux. » L'autorité séculière crut devoir intervenir ; on montra une sévérité impitoyable pour étouffer tout d'un coup les projets des novateurs.

Les religionnaires levèrent l'étendard, et la guerre civile s'organisa. A ce sujet nous lisons les lignes suivantes dans l'Histoire de Lille :

Un prêche, que la plupart des chroniques lilloises signalent mal-à-propos comme le premier dans la châtellenie, se fit à Bondues, le 2 juillet 1565. Exaltés par les bruits que la renommée avait encore amplifiés, six à sept mille zélateurs de la nouvelle doctrine y assistèrent et adoptèrent l'épithète de *Gueux*. Emportés par leur excitation mutuelle, ils brisèrent les statues



dans l'église. Toussaint Carette nous rapporte « qu'ils rompirent tout, jusqu'au tombeau du seigneur, firent leurs nécessités dans les fonts...., foulèrent aux pieds le corps de Jésus-Christ...., déchirèrent les livres..., volèrent les ornements..., faisant mille méchancetez et villainies. » Le bon chanoine ajoute qu'ils commirent une infinité d'autres maux et insolence, « si comme jectant le beurre de provision l'ung après l'autre...; enfondrant les pièces de vin et gastant tous les autres vivres et meubles <sup>1</sup>. »

Le même historien rapporte que « dans notre châ-tellenie, les malfaiteurs qui se joignaient aux sectaires, reçurent des dénominations analogues : tantôt les *Tout-nus*, tantôt les *Hurlus* (hurleurs), tantôt les *Bocqueteaux* (qui vivent dans les bois). Leur souvenir n'est arrivé à nous que chargé de malédictions. »

Ces troubles prirent un caractère de plus en plus alarmant. Les Lillois tinrent une conduite calme et prudente; mais Tournai, Menin et les Pays-Bas étaient pour les Huguenots. Des hérétiques français et écossais, à la solde des rebelles du Pays-Bas, furent mis en garnison à Menin.

Ces confédérés ou gueux de Menin, se livrèrent à des expéditions de détail bien préjudiciables à notre contrée. Il fallait se tenir presque sur le pied de guerre. Loos, Marquette et Tourcoing furent pillés. L'église de Marcq-en-Barœul fut aussi renversée et pillée.

« Dans la nuit du premier janvier 1580, ils vinrent faire ravage sur le territoire de Lille, et y brûler quelques moulins et des habitations au faubourg des Malades, à Fives, à Marcq et à Bondues.

<sup>1</sup> Chronique de Toussaint Carette, citée par V. Derode.

En cette même année, ils brûlèrent l'église de Bondues et un grand nombre de maisons.

L'année suivante, ils brûlèrent l'église de Wambrechies, incendièrent Lomme et Lompret. Ce fut en 1582 que la célèbre Jeanne Maillotte les repoussa vigoureusement, se mettant à la tête d'une société d'archers établie dans son auberge à Lille, et des femmes du quartier qui accoururent se joindre à elle.

On trouve dans les archives de Lille les noms de plusieurs individus de Lille, Nouveaux, Roncq et Quesnoy, condamnés et punis pour avoir adhéré aux doctrines hérétiques; nous n'avons trouvé aucune mention particulière à la commune de Bondues. Nos pères demeurèrent fermement attachés à la foi catholique. Les excès dont ils furent les témoins et les victimes étaient, du reste, plus propres à les irriter qu'à faire des adeptes parmi eux.

Il ne faut pas s'abuser d'ailleurs sur ces guerres dites *guerres de religion*. La plupart des meneurs étaient fort indifférents en matière de religion; pour eux la religion n'était qu'un argument pour émouvoir les masses; ils exploitaient les convictions au profit de la politique; et, comme on vient de le voir, aux dépens de nos populations.

Le règne de Charles-Quint avait imprimé au commerce de Flandre une activité extraordinaire dont surent profiter nos fabricants de draps et d'estamets, comme l'atteste une pièce authentique que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. Sur la demande du corps des drapiers de notre commune, qui se plaignaient de ce que les drapiers des environs vendaient leurs draps comme venant de Bondues, Philippe II, roi de Cas-

tille, etc., etc., duc de Brabant et de Flandre, pour obvier à cet abus, accorda aux premiers un diplôme daté de Bruxelles, le 10 avril 1593, et par lequel il autorisait le corps des drapiers de Bondues à marquer leurs draps d'un plomb spécial, sur lequel devaient être gravés d'un côté le mot *Bondues* et de l'autre les armes de cette localité. Ledit plomb devait être payé un sol parisis à répartir en parts égales entre Philippe II, l'église de Bondues et le bureau de charité.

Ce diplôme, très-proprement écrit sur parchemin, se conserve dans les papiers de M. Léon Clarisse, clerc de Bondues, qui a eu l'obligeance de nous le communiquer. En voici la copie :

« Philippe, par la grace de Dieu, Roy de Castille, d'Arragon, de Léon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolète, de Valence, de Galice, des Maillorques, de Séville, de Sardaigne, de Cordube, de Corsicque, de Murcie, de Jahen, des Algarbes, de Algezire, de Gibraltar, des isles de Canarie et des Indes tant orientales qu'occidentales, des isles et terre ferme de la mer Occéane; Archiducq d'Austrice, Ducq de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Geldres et de Millan; Comte de Habsbourg, de Flandres, d'Arthois, de Bourgogne, de Thirol; Palatin et de Hainau, de Hollande; de Zélande, de Namur et de Zutphen; Prince de Zwane; Marquis du saint Empire de Rome, Sr de Frize, de Salins, de Malines, des cite, villes et pays d'Utrecht, Overissel et de Grocninghe, et Dominateur en Asie et en Affricque. A tous ceulx qui ces présentes verront salut.

Receu avons l'humble supplication des drappiers de la paroiche de Bondues, chastellenie de Lille, contenant que passé plusieurs années tant aucuns de leurs prédécesseurs que les mesmes supplians se seroient entremis à drapper et faire draps et estamettes qu'ilz ont paraprès vendu le plus souvent en nostre ville de Lille et aux environs; et que iceulx se seroient tousjours esvertuez de faire bonne et léalle marchandise, icelles seroit esté requise par les marchans achatans aultant voires plus que nulles aultres pour la bonté retrouvée en icelle, de manière que les dits supplians entendent que aultres drappiers d'aultres quartiers cognoissans la réquisition des marchandises dudit Bondues empruntent le nom d'icelluy lieu, disans la marchandise par eux avancée venir dudit Bondues, parce que icelle marchandise n'est, soubz correction, communement de telle léaulté que celle dudit lieu, se pourroit par telle continuation causer dommaige et interrestz aus dits supplians à cause que soubz telle couleur, leur dite marchandise pourroit tomber en vilipendance de plusieurs marchandz, signament de ceulx quy seroient ainsy esté abusez; auquel abus ne se peult bonnement obvier ne fust qu'il y onst marqué, un plomb à telle marchandise, afin de cognoistre le lieu ou quartier d'où elle procède, ce que les dits supplians n'ont moyen de faire sans notre bon gré et consentement.

» Nous supplians partant bien humblement que nostré bon plaisir soit de emettre, et leur donner congé de pour et afin que leur dite marchandise soit cognue aux marchandz achaplans; pouvoir atacher un plomb à chascun des draps et estamettes que les dits supplians feront ou feront faire au dit Bondues, et que le dit

plomb soit mis et attaché par les esgardz que la justice du dit lieu pourra à ceste fin commectre. Auquel plomb seroient d'un costé aposées les armes du S<sup>r</sup> du dit Bondues et de l'autre le nom du dit lieu, offrans les dits supplians de payer un sol parisis, la moinctié au prouffit du S<sup>r</sup> du dit Bondues et l'autre à l'advancement de l'église du dit lieu, ruinée et bruslée par noz enemis tenans lors Menin. En quoy faisant ne sera causé aucun dommaige aux aultres circonvoisins, fors que le moyen leur seroit par telle occasion osté d'abuser de leur marchandise les marchandz achaptans pour ce est-il que nous, les choses susdites considérées, et veu sur icelles l'avis de noz chiers et féaulx les lieutenant et aultres officiers de nostre gouvernance de Lille, inclinans favourablement à la supplication et réquisitoire des dits supplians, leur avons octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons, en les auctorisans de grâce espécialle par ces présentes, qu'ilz puissent et pourront à l'effect que dessus marker les draps et estamettes qu'y seront faictes au dit Bondues, d'un plomb. Sur lequel seront gravées d'un costé les armes du dit lieu et de l'autre escrit *Bondues* au long. Lequel se pourra pour servir de renseing que les draps et estamettes sont faictz et ouvrez au dit Bondues seulement, sans que toutesfois le dit plomb puisse servir ou que soit commis esgard pour approuver la bonté et léaulté de la marchandise ainsy qu'il se faict aux lieux où telz plombz sont à telle fin privilégiez.

Bien entendu que les ouvriers des dits draps seront tenus de payer pour chacun drap ou estamette marqué dudit plomb, un sol parisis à repartir entre Nous, l'église dudit lieu et la charité des povres, illecq chacun

pour un tiers, dont les dits suppliants seront tenuz rendre bon et léal compte et rensing, là et ainsy qu'il appartiendra. Si donnons en mandement, à noz chiers et féaulx les chief, président et gens de noz princez et grand consaulx, président et gens de nostre conseil provincial en Flandres et à tous aultres noz justiciers, officiers et subjectz quy ce poult et pourra toucher et regarder, leurs lieutenans et chascun d'eulx en droit soy et si comme à luy appartiendra. Que de ceste nostre présente grace, octroy, congié et licence selon et en la forme et manière que dessus, ilz facent, seuffrent et laissent les dits suppliants plainement et paisiblement jouir et user, sans leur faire mettre ou donner ny souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes.

Donné en nostre ville de Bruxelles, le dixième jour du mois d'apvril, l'an de grâce quinze cens et nonante trois, de noz rèngnes assçavoir de Naples et de Hierusalem le XI<sup>e</sup>, de Castille, d'Arragon, Sicille et des aultres le XXXVIII<sup>e</sup>, et de Portugal le XIII<sup>e</sup>.

Il est ainsy selon l'octroy original reposant au ferme du corps de stil des drappiers dudit Bondues et trouvéz concordant tesmoing,

Et estoit escript sur le remploy  
par le roy en son conseil,

S.  
RUNANT.

Seigné, PRATS....

1613.

On voit qu'une partie du revenu produit par l'aposition de ce plomb, était accordée à l'église, qui ne

tarda pas, comme nous l'apprend Buzelin, à se relever de ses ruines sous une forme élégante.

A cette époque, il existait à Bondues une chapelle fondée depuis long-temps à l'autel de Notre-Dame, en l'église paroissiale, laquelle était desservie par un chapelain et possédait des revenus, ainsi qu'on le voit dans la copie du papier terrier concernant les rentes appartenant à cette chapelle.

Dans la même copie, il est rapporté qu'il y avait aussi alors à Bondues un champ appelé le *camp de la Robèle*, et un lieu manoir nommé *Alofgthuns*, appartenant à Noël Waignan et situé le long du chemin de Wervick, probablement celui qui porte le nom de chemin *George*, ou rue du Bois; il tient sans doute ce dernier nom de la ferme qui existait autrefois le long de ce chemin, au hameau du Coquinage, et qu'on nommait la *ferme du Bois*.

Dans la dite copie, il est également fait mention du cimetièrre de Bondues, de l'église, de la cure, de la *cense de la Rive*, de la *cense de la Vigne*, de la *cense du Bois*, de la rue du *Bois*, du mont *Boidon* et du *Coilemonde*<sup>1</sup>.

#### **Les archiducs Albert et Isabelle.**

Ruinées par les discordes civiles, couvertes de débris pendant le règne de Philippe II, qui dura quarante ans, nos contrées vont respirer en paix et se relever pleines d'espérance sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Admirant les belles qualités de ce prince, le roi

<sup>1</sup> Le *Coilemonde* (ou le monde est coi) est synonyme de : *A la tranquillité*. C'était apparemment le nom d'un cabaret ou d'un hameau.

avait désiré le voir l'époux de sa fille. Par ce mariage, nous retournons encore pour un espace de trente-cinq ans à la maison d'Autriche.

Le royal couple visitait les principales villes du pays. Sur la nouvelle qu'il se proposait de venir à Lille, la population tout entière se prépara à le recevoir avec une pompe inaccoutumée. Le magistrat de Lille fit à cette occasion des dépenses considérables.

« Le 5 janvier 1600, par une gelée assez piquante, le soleil se leva radieux pour éclairer cette belle journée. Les serments, les gentilshommes et la députation allèrent jusqu'à Halluin au-devant des archiducs. Là on leur fit les discours d'usage, accompagnés de salves de mousquetterie. Les princes, en passant à Bondues, y furent salués de même par les serments (corps armés de la bourgeoisie) qui les y attendaient. . . . Le chemin du cortège était orné de tentures, tableaux, draperies, guirlandes, etc. Neuf cents termes portant des flambeaux de cire bordaient en quelque façon la haie sur le passage des princes <sup>1</sup>. »

Nous omettons les autres détails de la fête somptueuse préparée à Lille pour l'entrée des archiducs; nous ne rapportons que ce qui regarde Bondues.

Sous ce règne, Alexandre de Bournonville, comte d'Héninliétard, baron de Chaumont, seigneur de Bondues, de Wasquehal, de Fournes, chevalier de la Toison d'or, vicomte de Barlon, baron de Bonchicourt, fut nommé gouverneur de Lille par lettres patentes du 18 janvier 1631.

C'est le second de nos seigneurs que nous voyons élever à cette dignité.

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Devode, t. 2, p. 84.



Il fit don à l'église de Bondues d'une boîte aux saintes huiles, en argent, dont on se sert encore aujourd'hui. Le dessous de cette boîte est marqué ; A. duc de Bournonville, 1603, avec ses armes.

Il était fils de messire Oudart, duc de Bournonville, chevalier, comte d'Hennin, seigneur de Cappres, etc., homme remarquable par sa science militaire et digne, d'une illustre mémoire, dit Buzelin. Honoré de la confiance du roi Philippe II, Oudart de Bournonville avait été nommé gouverneur d'Arras, et par sa sage conduite il sut préserver les villes d'Arras et Saint-Omer de l'invasion des hérétiques pendant les révoltes <sup>1</sup>.

Ce dernier avait acheté le domaine seigneurial de Bondues dans le cours du seizième siècle.

Cette noble et ancienne famille avait pris une glorieuse part dans les croisades. On cite particulièrement Girard de Bournonville, qui prit la croix avec Eustache, comte de Boulogne, l'an 1096. Il mourut dans un combat, contre les infidèles, en l'an 1101. Ses cinq fils l'avaient accompagné et se distinguèrent à ses côtés.

Les armes des ducs de Bournonville étaient : un lion d'argent la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, sur champ de sable.

Après la mort de l'archiduc Albert et celle d'Isabelle, nous rentrâmes sans intermédiaire sous la puissance de l'Espagne, alors gouvernée par Philippe IV. Sous le gouvernement de ce roi, les guerres de religion s'éteignirent en Flandre ; mais la guerre extérieure s'étant de nouveau portée de notre côté, la châtellenie de Lille fut longtemps foulée par les partis opposés qui la parcouraient les uns après les autres.

<sup>1</sup> *Gallo-Flandria*, p. 68.

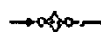
Au mois de novembre 1654, don Juan, nommé depuis douze ans gouverneur des Pays-Bas, voulut enfin faire son entrée à Lille. Il crut devoir faire approcher son armée de cette ville; mais le rewart (le chef de l'échevinage) ferma les portes et n'en laissa entrer qu'un petit nombre avec le gouverneur. L'armée, ainsi éconduite, dévastait tout, ruinait le pays, démolissait les fermes et les maisons, faisait réquisition de charrois et de bestiaux.... Aussi, lorsqu'il fut question de la licencier, le magistrat fit prévenir les baillis des villages entre la Basse-Deûle et la Marque (de Bondues par conséquent) de ramener leur troupeau en lieu de sûreté; car, disait-il, l'armée allait se *débander*.... On voit qu'il fallait se garder de ses amis non moins que de ses ennemis <sup>1</sup>.

Les incendies, pillages, déprédations et vexations de toute espèce, énumérés dans ce chapitre et les chapitres précédents, expliquent parfaitement pourquoi, non-seulement les anciens châteaux, mais encore toutes les fermes importantes de notre pays, sont entourés de larges fossés, lesquels dûrent être autrefois mieux entretenus et plus profonds. C'était un moyen de défense, une mesure de sûreté commandée par la nécessité.

« Les fermes de Delfaut, du Bois, des Aubeaux, de la Croix, du Vert-Bois, de la Vigne, des Béguines, et autres non nommées, étaient des fiefs tenus de la Salle de Lille <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Victor Derode, t. 2, p. 107.

<sup>2</sup> Châtellenie de Lille. Archives n° 12.



## CHAPITRE VII.

### **Bondues sous les rois de France.**

1667 — 1789.

Cruelle épidémie. — Chapelle-la-Croix. — Vœu du médecin de Bondues. — Chapelle St-Roch. — Ravages et pillage. — Siège de Lille. — Dégâts dans les campagnes. — Famine. — Jacques-Joseph Du Bosquier, seigneur de Bondues. — Maladies diverses dans la contrée. — Un vicaire est substituée au chapelain. — Chapelle des Aubeaux. — Vaste incendie à la place de Bondues. — Décadence et fin de la fabrication des draps. — Agitation dans le pays pour la liberté du travail. — Pétition pour l'établissement d'un pavé. — Cherté des vivres. — Pain du catéchisme. — Fièvres diverses dans les environs de Lille. — Hivers rigoureux.

En 1667, Louis XIV élevant des prétentions sur les provinces de Flandre et des Pays-Bas, qui étaient l'apanage de son épouse, Marie-Thérèse, l'aînée des filles de Philippe IV, roi d'Espagne, se met en campagne, prend Charleroi, Bergues, Furnes, Ath, Tournai, Douai, Audenarde et Aloost, vient mettre le siège devant Lille, le 10 août, et la fait capituler après neuf jours de tranchées ouvertes. Par le traité

d'Aix-la-Chapelle, du 2 mai 1668, Lille, Tournai, Douai, Courtrai, etc., demeurent à la France avec leurs dépendances et châtellenies. La domination française fut accueillie avec sympathie, et exerça une grande influence sur les mœurs et usages de la contrée. Mais elle fut bien tristement inaugurée à Bondues.

Sous la domination espagnole, la peste avait sévi dans nos environs. Cette épidémie décimait nos populations comme le font aujourd'hui le typhus et le choléra. Ce redoutable fléau réapparaissait plus fréquent et plus meurtrier que le choléra lui-même. On croirait à peine à l'étendue de ses ravages. Une Histoire de Lille rapporte qu'il revint dix-sept fois en un siècle et demi. Aussi existait-il à Lille une confrérie d'*enterreurs*, un *capitaine de la peste*<sup>1</sup>. Roubaix eut son tour en 1637.

En 1668, une cruelle épidémie se déclara aussi à Bondues dans le mois d'octobre, dura jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante, et fit un grand nombre de victimes. Les morts furent enterrés dans le terrain qui est maintenant la petite prairie, à l'extrémité de laquelle a été construite la chapelle dite *Chapelle-la-Croix*, le long du chemin George, près du hameau de la Cornette.

Les personnes atteintes de cette maladie contagieuse avaient le corps rempli de petits boutons noirs, semblables à des vesces<sup>2</sup>.

Plusieurs historiens racontent aussi que ceux qui étaient atteints de la peste ne pouvaient circuler dans les rues, sans tenir à la main une longue baguette blanche qui servait d'avertissement à tous les passants, afin que ceux-ci évitassent le contact des pestiférés.

<sup>1</sup> V. Derode, tome 2, p. 132.

<sup>2</sup> Délices des Pays-Bas, p. 45.

Le médecin de Bondues, et sa femme, ayant été eux-mêmes atteints de la peste, firent vœu de bâtir une chapelle en l'honneur de saint Roch, s'ils guérissaient. Ayant obtenu l'un et l'autre leur guérison, ils firent construire la chapelle Saint-Roch qui est située le long de la grand'route, à l'entrée de l'avenue de M. Du Bosquié, et qui appartient maintenant aux héritiers de madame veuve Jacques Duquesne.

En 1683, le duc de Villa Hermosa, gouverneur des Pays-Bas, qui avait conservé la haine des Espagnols contre les Lillois, envoya des partisans qui se répandirent dans la châtellenie de Lille et la ravagèrent. Les villages des environs de Lille durent s'organiser pour repousser les pillards. Six ans après, les ennemis faisant irruption sur le territoire français, la châtellenie de Lille se vit encore pillée par les Espagnols, sous les ordres de Casto-Negro.

Enfin une suspension d'armes est conclue avec l'Espagne; la paix avec l'empire est publiée en 1698. Mais la joie causée par cet heureux événement ne fut pas de longue durée. Une nouvelle guerre s'alluma bientôt : c'est celle qu'on désigne sous le nom de guerre de la *succession d'Espagne*.

Après plusieurs succès et plusieurs revers, Louis XIV rassemble ses troupes et les ramène dans nos contrées. Les habitants des villages des environs de Lille s'organisent en milice pour la défense de leurs foyers... La ville est remplie de troupes... Les armées alliées reviennent assiéger Lille; ce siège est un des plus considérables que cette ville ait eus à soutenir.

Le prince Eugène et le prince d'Orange firent investir la ville, le 2 août 1708, par une armée considérable

d'Impériaux, d'Anglais, de Prussiens, de Danois, de Hanovriens, de Hollandais et de Hessois. Le duc de Marlborough commandait l'armée d'observation destinée à couvrir le siège; elle était forte de soixante-quinze mille hommes. Le duc de Boufflers défendait la ville; il capitula le 23 octobre, après trente jours de tranchée ouverte.

Les attaques s'étaient faites du côté de la porte d'eau. « Les troupes qui avaient parcouru la châtellenie et surtout les environs de Lille, avaient détruit les moissons, foulé les prairies. Pas de céréales ni de fourrage, et pourtant des hôtes exigeants, des chevaux nombreux à nourrir. Une gelée âpre, qui survint la nuit du 5 au 6 janvier et qui fut suivie de gelées et de dégels successifs, détruisit presque toutes les semences confiées à la terre. Chaque nuit un grand nombre d'arbres se fendaient dans le sens de la longueur, comme si on les eût fait éclater avec de la poudre à canon. On perdit ainsi beaucoup de noyers, de poiriers; les vignes souffrirent encore davantage. Bien des hommes périrent de froid <sup>1</sup>. »

La misère était grande dans la ville; « mais les paysans, dit le même historien, mouraient de faim et étaient en proie au désespoir. Aussi plusieurs particuliers émigrèrent, d'autres vécurent d'herbes, de racines et même de la chair des animaux les plus repoussants. »

Cependant le magistrat, actif et prudent, fit venir des villes voisines une grande quantité de blé; de sorte que bientôt la ville et les environs en furent suffisamment pourvus.

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, tome 2, page 269.

On comprend facilement qu'au milieu de ces désastres et de ces calamités Bondues n'en fut pas quitte pour la peur.

Lille resta au pouvoir des alliés jusqu'au traité d'Utrecht, qui fut signé le 11 août 1713, entre la France, l'Espagne, le Portugal, la Prusse et la Hollande. Alors cette ville fut rendue à Louis XIV, qui en fit prendre possession.

Sous le règne de Louis XIV, Bondues avait vu la peste, la guerre et la famine. Le règne de Louis XV fut marqué par de nouvelles calamités. Vers 1720, la *suette* fit de nombreuses victimes dans la province de Lille. En 1744, nos villages furent de nouveau remplis de troupes, à l'occasion du siège de Menin, qui fut pris par l'armée française commandée par l'illustre maréchal de Saxe. Cette même année, le blé se vendait à Lille vingt-quatre florins la rasière (soixante francs l'hectolitre). En même temps une cruelle épizootie ravageait tout le pays.

Ce fut en 1719, que M. Jacques Joseph Du Bosquier, écuyer, secrétaire du roi, seigneur d'Holleville, acheta le château de Bondues avec les terres qui en dépendaient, à l'exception de la ferme de la Vigne qui fut vendue à M. Aronio.

Le même Jacques - Joseph Du Bosquier fit bâtir le château actuel à la place des anciennes constructions.

La famille Du Bosquier s'était particulièrement distinguée par la grande part qu'elle eut, surtout au seizième siècle, dans l'administration de la commune de Lille. On cite neuf membres de cette famille qui firent successivement partie de l'échevinage de cette ville, depuis

1375 jusqu'en 1617. Plusieurs d'entre eux remplirent les fonctions de rewart et de mayeur, qui étaient les premières dans la hiérarchie administrative <sup>1</sup>.

En 1722, était seigneur de Bondues M. François-Joseph-Clément Du Bosquiel, écuyer, fils de Jacques-Joseph, et son héritier avec ses deux sœurs Marie-Albertine et Marie-Françoise Du Bosquiel.

Nous avons déjà fait remarquer qu'il y avait dans l'église paroissiale de Bondues une chapelle, sous le vocable de la *bienheureuse Vierge Marie*, en titre de bénéfice. Ce titre, qui était à la collation du premier grand-vicaire de Tournai, fut supprimé en 1737 par Mgr François-Ernest, évêque de Tournai, et le bénéfice attaché à cette chapelle fut annexé à perpétuité à la cure de Bondues, pour être affecté à l'entretien d'un vicaire à la nomination de l'évêque de Tournai.

M. Jean Boussemart était alors chapelain.

Une autre chapelle, dite de Notre-Dame des Aubeaux, située le long de la grand'route, était à la collation du prince d'Enghien. Cette chapelle, dont nous aurons occasion de parler plus tard, fut détruite par les iconoclastes de 1793.

Ce fut en 1759, qu'un vaste et terrible incendie consuma vingt-deux maisons de la place de Bondues. Voyant l'inutilité des efforts des habitants pour arrêter les progrès des flammes, le curé de la paroisse se rendit sur le théâtre de l'incendie et y donna la bénédiction avec le Saint-Sacrement. On remarqua aussitôt que les progrès du feu s'arrêtèrent. Quelques années après ce désastre, le curé lut au prône de la messe paroissiale une lettre d'un curé de la Belgique, qui annonçait qu'il

<sup>1</sup> Voyez l'histoire de Lille, par V. Derode, tome 3, page 471.



fallait cesser tout soupçon relativement à cet incendie, parce que celui qui en était l'auteur était mort.

On raconte encore que le feu commença par la maison occupée par le clerc d'alors, M. Léon-Amand Clarisse, mais qu'il y fut aussitôt éteint, de sorte que cette maison fut préservée. Elle sert aujourd'hui d'habitation vicariale.

Vers cette même époque, la fabrication de draps et d'estamets, une des principales ressources de notre commune, diminuant de jour en jour, s'éteignit complètement.

En ce temps, il y avait, comme l'on dit, progression dans l'esprit public. L'amour de la liberté et de l'indépendance gagnait la multitude. Une des causes de mécontentement et d'agitation dans les masses, c'était l'abus des *corporations ou corps de métiers*, qui mettaient des entraves directes au mouvement légitime du travail individuel. Il y avait de nombreux procès, de nombreuses ordonnances où l'autorité des hommes de loi était en jeu avec, pour ou contre les corps de métiers, à l'occasion des privilèges qui étaient propres à quelques-uns et que d'autres usurpaient, ou à causé des restrictions gênantes qui leur étaient imposées à tous et dont quelques-uns s'affranchissaient clandestinement. En 1723, Roubaix fabriquait ouvertement, mais illégalement, des étoffes semblables aux produits lillois. Le magistrat fit saisir ces étoffes *illégitimes*; Tourcoing, Roubaix et les environs tentèrent aussi la lutte. L'autorité ne put résister à ce mouvement. La liberté du travail paraissait une vérité acquise aux travailleurs. Les ouvriers de nos villages furent charmés et surpris que la loi leur fit savoir qu'ils n'avaient plus de maîtres.

Un édit royal du 12 mars 1776 supprima les jurandes et communautés de commerce, laissant à chacun la liberté de faire telle profession qu'il voudrait et comme il le voudrait<sup>1</sup>. Une grande activité se manifesta alors chez les particuliers pour des industries nouvelles. C'est vers ce temps qu'on vit apparaître les fabriques de coton.

Il est à croire qu'alors aussi nos ouvriers drapiers et faiseurs d'estamets se mirent à tisser les ouvrages de Tourcoing et de Roubaix.

Pour ne point nous écarter du principe que nous avons admis de suivre l'ordre chronologique dans notre narration, nous devons donner ici la copie d'une pétition, datée du 21 février 1767, que nous trouvons dans les archives de la mairie, et qui a été adressée par nos échevins aux députés des états et de la châtellenie de Lille.

Nous transcrivons textuellement.

« Bondues, le 21 février 1767.

» A MESSIEURS

» Messieurs les députés des états et châtellenie de Lille.

» Remontrent très-humblement les lieutenant, bailli, eschevins et gens de loy de la commune de Bondues : Disant que le chemin qui conduit dudit lieu au village de Wambrechies n'étant pas praticable pendant la plus grande partie de l'année, et particulièrement dans les temps où ils doivent conduire leurs lins à la rivière et en ramener les engrais propres à la culture de leurs terres, que cette interruption étant préjudi-

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, tome 2, p. 196.

ciable tant au bien public qu'à leur intérêt particulier , à cet effet :

» Ils ont recours vers vous , Messieurs , et vous supplient de leur accorder une certaine quantité de grés et bordures suffisantes , qui puisse les mettre en état de communiquer d'un lieu à l'autre. Reconnoissant d'ailleurs que leur communauté sera chargée de la construction dudit pavé et de son entretien. Ce faisant , etc.

*Signé* : A. F. Chombart , lieutenant ;  
A. Ducourouble , eschevin ;  
J.-B.-J. Courouble ; G. Triaille ;  
J.-B. Libert ; J.-B. Despature. »

Cette demande , qui a été rejetée , prouve que nos pères n'ont pas toujours été ennemis des chemins pavés. Nos relations avec Wambrechies auront sans doute cessé par l'établissement du pavé de Bondues à Bousbecques , village renommé de nos jours pour le rouissage des lins.

En 1781 , la cherté du blé fit encore naître une extrême misère parmi le peuple. En cette même année , M. Nicolas Desmarescaux , natif de Cysoing , curé de Bondues depuis cinquante-deux ans , mourut le 28 octobre à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa longue et honorable carrière fut couronnée par un acte de bienfaisance qui laisse sa mémoire en bénédiction parmi nos pauvres. Il donna six cents florins (sept cents quarante francs soixante-quatorze centimes) aux baillis , gens de loi et pauvriseurs , pour en affecter le revenu à une distribution de dix pains d'un palard , à faire chaque dimanche aux enfants pauvres du catéchisme.

Cette distribution continue à avoir lieu chaque dimanche après le catéchisme.

En 1787, les forçats enfermés dans la citadelle de Lille parvinrent à s'échapper, ce qui répandit l'effroi dans nos communes. En 1788, une fièvre putride et maligne, dont les effets étaient terribles, régna dans les environs de Lille. La grippe sévit aussi alors d'une manière très-prononcée. A tout cela il faut ajouter les rigueurs de l'hiver, qui furent si excessives, que beaucoup de personnes périrent à la ville et à la campagne.

Les doléances du commerce, la cherté des vivres, les maladies, les mécontentements, la propagation des doctrines de la mauvaise philosophie de ce temps, le désir des réformes, tels étaient les symptômes particuliers qui, dans notre contrée, présageaient les grandes catastrophes qui allaient affliger la France dans les années suivantes.



## CHAPITRE VIII.

### Bondues sous la révolution.

1789. — 1800.

Etablissement de la municipalité. — Elections de 1790. — Garde nationale. — Fidélité de M. Mortreux, curé. — Courage et piété des paroissiens. — Elections de 1791. — Arbres de la Liberté. — Siège de Lille par les Autrichiens. — Un régiment de Polonais à Bondues. — Elections de 1792. — Le représentant Isoré. — Combats à Linselles, Wervick et Tourcoing. — Vente de l'ancienne maison commune. — Démolition de l'église. — Chauffeurs.

EN 1789, l'horizon politique se rembrunit de plus en plus. Les états-généraux s'étaient ouverts à Paris le 27 avril. Dans le mois de juillet suivant, des malfaiteurs inconnus se répandent dans nos campagnes; des bruits absurdes circulent, la frayeur les grossit encore; les esprits demeurent disposés à l'exaltation et tout prêts à s'irriter.

Un décret du 12 novembre, supprimant l'antique institution échevinale, érige une municipalité dans toutes les communes. Le chef aura le titre de *maire*, tous les citoyens actifs prendront part aux élections.

Quant aux membres de l'ancienne administration échevinale, nous regrettons de ne pouvoir citer d'autres noms que ceux qui figurent comme signataires de la

pétition du 21 février 1767, que nous avons transcrite à la fin du chapitre précédent. Mais nous avons pensé que la désignation de tous les habitants de Bondues qui, par le suffrage de leurs concitoyens, ont été jugés dignes de faire partie de l'administration municipale depuis l'époque de son institution jusqu'à nos jours, formerait un document historique précieux et intéressant. Nous donnerons donc, à chaque élection générale, la liste des élus.

Les premières élections eurent lieu à Bondues, dans l'église, le 26 janvier 1790.

Voici les noms sortis de l'urne .

M. Delcourt Jacques-François, maire.

- |                             |   |                          |
|-----------------------------|---|--------------------------|
| 1. MM. Delcourt Frédéric.   | } | Officiers<br>municipaux. |
| 2. Lambelin Isidore-Joseph, |   |                          |
| 3. Leroux François,         |   |                          |
| 4. Legrand Jean-Pierre,     |   |                          |
| 5. Dupont Philippe-André,   |   |                          |

M. Clarisse Léon-Amand, procureur de la commune.

- |                                  |   |           |
|----------------------------------|---|-----------|
| 1. MM. Desbuquois,               | } | Notables. |
| 2. Mortreux Charles-Louis, curé, |   |           |
| 3. Hovine, vicaire,              |   |           |
| 4. Cuvelier Jean-Baptiste,       |   |           |
| 5. Lehouque Isidore,             |   |           |
| 6. Pollet Jean-Baptiste,         |   |           |
| 7. Decottignies Jean-Baptiste,   |   |           |
| 8. Wattel Fortunat,              |   |           |
| 9. Lagache Jean-Baptiste,        |   |           |
| 10. Dupret Simon,                |   |           |
| 11. Desrumaux Pierre-Joseph,     |   |           |
| 12. Delecourt Jacques-André,     |   |           |

Dans le mois de juillet 1789, des milices bourgeoises s'étaient organisées à Lille, pour maintenir l'ordre qui y avait été gravement troublé. Bientôt des gardes-nationales s'établirent également dans les communes.

Le 6 juin 1790, jour de la fête de Lille et de la procession de N.-D. de la Treille, des députations de toutes les villes des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais, invitées par les gardes-nationaux de Lille, se réunirent en cette ville pour assister à la grande fête de la fédération des trois départements. Le clergé y fut aussi invité. Le cortège se rendit sur la plaine, où, devant l'autel de la patrie, toutes les députations prêtèrent serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. On dit qu'un esprit véritablement patriotique et même religieux éclata dans cette émouvante cérémonie. L'élan était général; on pleurait d'attendrissement; chacun espérait.

Le 14 juillet suivant, le maire et les officiers municipaux de Bondues, sur l'invitation de la garde-nationale de Lille, envoyèrent aussi une députation en cette ville, pour y prêter le serment fédératif au nom de la garde-nationale de Bondues.

Les gardes-nationaux délégués furent : Joseph Pollet, Séraphin Isbled, Philippe Legrand et Jean-Baptiste Procureur.

Aux premiers jours de la révolution, on voyait dans le mouvement qui s'opérait, beaucoup d'honnêtes gens qui voulaient des réformes sages et pacifiques. Mais l'assemblée nationale ne répondit pas à leur attente; quelques-uns de ses décrets, qui blessaient profondément le sentiment religieux, et d'autres excès auxquels on ne s'attendait pas, produisirent bientôt un revire-

ment dans l'opinion. Le plus grand nombre va donc s'arrêter dans le mouvement qu'on ne saura plus comprimer, les autres seront entraînés par le torrent.

Toutes les positions, celle des administrateurs et celle des administrés, vont devenir pénibles et extrêmement difficiles.

La sécularisation des biens ecclésiastiques avait été décrétée le 2 novembre 1789; la constitution civile du clergé le fut le 27 novembre 1790.

Comme ses nombreux confrères, M. Mortreux, curé de Bondues sut céder tant qu'il ne s'agit que de ses biens; mais quand on s'attaqua à la doctrine, il résista courageusement et refusa un serment que sa conscience réprouvait.

Quelques prêtres constitutionnels se présentèrent successivement à Bondues, mais ils n'y séjournèrent que peu de temps. On cite, entre autres, M. Charles-Louis Desmazières, professeur au collège de Lille.

On sait que ce prêtre, avant de mourir, a fait une rétractation publique et solennelle, qui a été lue en chaire dans l'église de Bondues.

Nous devons mentionner ici l'extrême répugnance que manifestèrent les habitants de Bondues à l'égard des prêtres constitutionnels. La plupart ne voulaient pas assister à leurs offices. On raconte encore avec quel empressement, pendant les plus mauvais jours de la révolution, on allait entendre les messes qui se célébraient secrètement dans les maisons particulières par des prêtres missionnaires. Les dimanches, lorsqu'il n'y avait pas de ces prêtres dans la paroisse, on n'hésitait pas à faire une lieue de chemin, quelquefois deux, pour assister à la messe. On savait pour cela braver les mauvais temps et d'autres dangers.



Le 13 novembre 1791, les citoyens actifs de la commune se rassemblèrent de nouveau dans l'église pour procéder aux nouvelles élections.

En voici le résultat :

Lehoucq Théodore-Joseph, maire.

- |    |                             |                            |
|----|-----------------------------|----------------------------|
| 1. | Isbled Séraphin,            | } Officiers<br>municipaux. |
| 2. | Decottignies Jean-Baptiste, |                            |
| 3. | Delcourt Jacques-André,     |                            |

Lecocq Pierre, procureur de la commune.

- |    |                            |             |
|----|----------------------------|-------------|
| 1. | Thérin François,           | } Notables. |
| 2. | Castelain François,        |             |
| 3. | Delecourt Frédéric,        |             |
| 4. | Birlouez Jean-Baptiste,    |             |
| 5. | Delefortrie Jean-Baptiste, |             |
| 6. | Delevoye Jean-Baptiste,    |             |
| 7. | Delerue Pierre,            |             |
| 8. | Delecourt Jacques,         |             |
| 9. | Catteau Pierre-Joseph,     |             |

Le 13 mai 1792, Decottignies Jean-Baptiste est nommé maire, en remplacement de Lehoucq Théodore-Joseph, décédé.

L'assemblée législative, installée le 8 octobre 1791, continuait l'œuvre commencée par la constituante.

Il n'était plus douteux que la liberté tant vantée ne fût qu'un dur esclavage. C'était vraiment le moment de planter des arbres de Liberté : Bondues eut aussi le sien, qui, non moins qu'en 1848, reçut les hommages publics, libres ou forcés.

Cependant le bruit de la marche des armées apporte l'effroi et l'épouvante.

A cause des dangers de la guerre, le curé constitutionnel s'éloigne de Bondues (septembre 1792). Peu de jours après, M. Mortreux et M. Fouret, son vicaire, qui avaient été obligés de s'éloigner, rentrent dans la paroisse.

M. Desmazières revint le 10 novembre suivant. Le dernier acte signé par lui est du 23 décembre 1792.

Dès le mois de mai, les Autrichiens menaçaient Lille, du côté de Tournai. Luckner, général français, vient s'établir avec son armée entre Lille et Marquette (12 juin), d'où il part deux jours après pour le camp de Cysoing; Wervick, Comines, Menin sont occupés par les troupes françaises. Les Autrichiens reprennent Menin et Ypres. La frontière du Nord est l'objet de l'attention général des partis. Nous voilà presque continuellement inondés de troupes jusqu'en l'année 1795.

Le 19 août 1792, la patrie est déclarée en danger.

L'armée du duc Albert de Saxe prend Roubaix et Tourcoing, au commencement de septembre. Dans la nuit du 16 au 17, il s'avance jusque sur les glacis de Lille. Le 22, jour où la république est proclamée à Paris, les impériaux établissent plusieurs camps dans le voisinage de Lille. Après avoir lancé contre cette ville, pendant quatre jours, plus de quarante mille coups de canon, cette armée, forte de trente mille hommes, est obligée de se retirer avec une perte de deux mille hommes.

Tous les villages des environs de Lille eurent beaucoup à souffrir à l'occasion de ce siège. Un régiment

de Polonais était campé sur le cimetière de Bondues ; ils en coupèrent tous les arbres , dont ils se servirent pour se chauffer. François Abram , Polonais , mort à Bondues en 1842 , avait servi dans ce régiment.

La convention accorda des indemnités à différentes communes pour les dommages occasionnés par le bombardement. Marcq-en-Barœul , qui souffrit plus que nous , reçut vingt-six mille francs ; la commune de Bondues réclama , mais elle n'obtint rien.

Ce fut après cette première invasion qu'il se fit en France une levée de huit cent mille hommes , dont deux cent cinquante mille composèrent l'armée du Nord.

Le 26 octobre , les Français chassèrent de nouveau de Bondues , les Autrichiens , qui ne tardèrent pas à y rentrer avec un renfort de trois mille hommes.

Le dimanche 25 novembre 1792 , les élections pour les officiers municipaux eurent lieu dans la chambre commune du cabaret occupé par Sébastien Cornille , et situé sur la place de Bondues.

Voici les noms de ceux qui furent élus dans ces temps plus que jamais difficiles.

Decottignies Jean-Baptiste , maire.

- |    |                          |                            |
|----|--------------------------|----------------------------|
| 1. | Isbled Séraphin ,        | } Officiers<br>municipaux. |
| 2. | Delcourt Jacques-André , |                            |
| 3. | Dupont Louis ,           |                            |
| 4. | Legrand Pierre-Joseph ,  |                            |
| 5. | Birlouez Jean-Baptiste , |                            |

Lecocq Pierre-François , procureur de la commune.

- |     |                             |   |           |
|-----|-----------------------------|---|-----------|
| 1.  | Delerue Pierre ,            | } | Notables. |
| 2.  | Therin François-Joseph ,    |   |           |
| 3.  | Botelle Jean-Baptiste ,     |   |           |
| 4.  | Delefortrie Jean-Baptiste , |   |           |
| 5.  | Delevoye Jean-Baptiste ,    |   |           |
| 6.  | Donze François ,            |   |           |
| 7.  | Derain Jean-Baptiste ,      |   |           |
| 8.  | Castelain François ,        |   |           |
| 9.  | Bouillet Joseph-François ,  |   |           |
| 10. | Delecourt Joseph-Marie ,    |   |           |
| 11. | Bouillet Jean-Baptiste ,    |   |           |
| 12. | Calteau Pierre-François ,   |   |           |

Ces administrateurs furent installés dans leurs fonctions; mais il paraît qu'ils ne les exercèrent guère; car, à partir du procès-verbal de cette élection, jusqu'au 28 floréal an II (17 mai 1794), nous ne trouvons dans l'administration communale qu'un agent municipal et un adjoint. Les actes administratifs ne portent pas d'autres signatures.

En 1793, époque de la plus grande exaltation révolutionnaire, l'effroi était d'autant plus grand à Bondues que nous étions encore sur le théâtre de la guerre.

Le quartier-général de l'armée était alors à la Croix-Blanche. Le représentant Isoré, commissaire de la Convention dans le Nord, s'y trouva aussi en octobre 1793; ce fut à Bondues, du quartier-général de la Croix-Blanche, qu'il écrivit ces paroles répétées par plusieurs historiens : *Nous avons tué un troupeau d'émigrés sous le moulin de Wervick. Un seul a été envoyé à Lille pour entretenir le service de la guillotine.*

Plusieurs combats sanglants eurent lieu à Linselles,

à Wervick et près de Courtraï. Le succès pencha tantôt du côté des Français, tantôt du côté des alliés.

Les avant-postes du camp de la Madeleine inquiétaient les gardes avancées du prince d'Orange. Ce général résolut donc d'enlever Linselles et le Blaton (18 août 1793), et d'y laisser deux bataillons.

Le général français, Jourdan, qui était arrivé à la hauteur de Lille sans être signalé aux ennemis, arrive à l'improviste ; et tandis que par son ordre Macdonald reprend le Blaton, il fond sur les deux bataillons et massacre tous ceux qui ne peuvent prendre assez tôt la fuite.

En apprenant cette nouvelle, le duc d'Yorck ordonna à trois bataillons de reprendre Linselles, et il les appuya d'une réserve de trois autres bataillons Hessois.

Pendant la marche des ennemis, les Français s'étaient fortifiés à Linselles. En débouchant les taillis qui environnaient le village, les Anglais, s'étant formés en bataille devant les hauteurs, marchèrent avec vivacité sur les redoutes. On les laissa approcher à demi-portée du canon ; puis, tout-à-coup, douze pièces de six, chargées à mitraille, étendent sur place trois cents soldats et douze officiers. Cette attaque imprévue n'intimide pas le général Lacke ; les Anglais s'élancent tête baissée, et bayonnette en avant, s'emparent des batteries en tournant les pièces contre les républicains qui doivent abandonner le poste <sup>1</sup>.

Le mois suivant, la division de Lille, passant par Bondues, marchait sur Linselles, Roncq, Halluin, culbutant tous les postes. Le prince d'Orange s'empare de Wervick. Le lendemain les Français y pénétrèrent et

<sup>1</sup> Histoire de Lille, par V. Derode, t. 3, p. 168.

en chassent les alliés; le prince Frédéric y est blessé et ses troupes, écrasées par l'artillerie française, perdent trois mille hommes et quarante pièces de canon.

Battus à leur tour à Bisseghem, les républicains effrayés s'enfuient en désordre sur la route de Menin jusques à Bondues et même au-delà du côté de Lille abandonnant artillerie et équipages.

Ces détails, qui intéressent plus spécialement les communes de Linselles et Wervick, ne sont pas cependant étrangers à notre sujet. Les habitants de Bondues entendirent le canon et même la fusillade; la commune était sans cesse traversée par les troupes, et occupée par les avant-postes ou par les réserves.

Le 18 avril 1794, il se livra, vers Tourcoing et Roubaix, un combat mémorable dans lequel les alliés perdirent environ trois mille hommes et soixante pièces de canon. Les Anglais furent mis complètement en déroute. Cette fois encore, de Bondues on entendait parfaitement la canonnade.

Voici un extrait d'une délibération municipale qui constate que la commune de Bondues éprouva de graves dommages à l'occasion de la guerre.

« Le 28 floréal an II de la république, une et indivisible (17 mai 1794), le maire et les officiers municipaux, après avoir convoqué le conseil-général et les citoyens, au son de la cloche, nomme trois commissaires pour accompagner les citoyens Adam Saunier, commissaire nommé dans le département, et Chombart administrateur du district, à l'effet d'aller vérifier sur les lieux les pertes en meubles, essuyées par les citoyens en 1792. »

Ce procès-verbal est terminé par le discours suivant :

« Il est minuit lorsque le conseil-général termine ce procès-verbal. Le comité de surveillance est debout avec lui. L'ennemi incendie les maisons de nos frères à un quart de lieue de nos séances. Nous veillons pour tranquilliser les habitants de notre commune, effrayés par l'approche d'un ennemi barbare. Le citoyen Saunier est au milieu de nous, il a juré de mourir avec nous pour la patrie. Ses discours fraternels et républicains augmentent notre fermeté et notre énergie. Ce brave homme nous parle en vrai républicain, et justifie par sa conduite la confiance qu'on a mise en lui... »

On sait qu'il y avait autrefois sur la place de Bondues une maison commune avec un corps-de-garde. Cette maison, ayant été détériorée par l'atelier au salpêtre qu'on y avait établi, et n'étant plus susceptible de réparation, a été vendue par ordre des agents municipaux la somme de cinquante-six écus en numéraire, au citoyen Flipo, le 15 août 1796, et a été démolie au mois de septembre suivant.

Un décret du 21 février 1795 accordait à la France la liberté des cultes, décret qui resta sans exécution presque partout. Un autre du 20 mai accordait aux communes des édifices pour l'exercice des cultes.

C'était sans doute pour se conformer à ces décrets qu'à partir de ce jour, nos agents municipaux assignaient le côté gauche de l'église aux prêtres constitutionnels, auxquels on accordait, pour faire leurs offices, depuis huit heures jusqu'à neuf heures et demie du matin, et après midi, depuis une heure et demie jusqu'à trois heures. Le côté droit de l'église et les autres heures de la journée étaient réservées pour le culte catholique romain.

Ce mélange de deux cultes dans le même lieu ne dura pas long-temps. L'église de Bondues, d'abord dépouillée de tous ses biens par suite du décret du 2 novembre 1789, qui ordonnait la sécularisation des biens ecclésiastiques, fut vendue et démolie au mois de septembre 1797. Il n'en resta que la chapelle St-Vaast, qui est le chœur de notre nouvelle église.

On rapporte que l'un des ouvriers employés à cette démolition sacrilège tomba du faite de l'église et fut tué dans sa chute.

On dit aussi que, quant à sa forme et sa grandeur, cette église ressemblait à l'église actuelle de Marcq-en-Barœul. Ces deux édifices, du reste, datent de la même époque, car les anciennes églises de Marcq-en-Barœul et Bondues avaient été détruites par les hérétiques venus de Menin en 1580.

Vers ce même temps, il y avait une grande misère parmi le peuple. On vit de malheureux ouvriers, après de longues et inutiles privations, se jeter dans le crime. « Nos campagnes furent exploitées par des malfaiteurs et des brigands, qui dévalisaient les chaumières, torturaient par le feu les paysans isolés, les contraignant ainsi à déclarer où était caché leur pécule : de là le nom de chauffeurs qui leur fut donné <sup>1</sup>. » Dans notre enfance, nous avons plusieurs fois entendu raconter les effroyables histoires de ces visites nocturnes.

<sup>1</sup> Histoire de Lille, tome 3, page 232.





## CHAPITRE IX.

### Bondues sous le consulat et l'empire.

1800 — 1815

Retour à l'ordre. — M. Desrousseaux, maire. — Nomination des conseillers municipaux. — Règlement de police. — Amnistie accordée aux déserteurs. — M. Favier, curé. — Etablissement d'un octroi. — Réédification de l'église. — Pavé de Linselles. — M. Derain Philippe, maire. — Incendie d'une ferme. — M. Chombart, maire. — Arrêté concernant les maisons couvertes en paille. — Combat du mont de Bondues. — Les Polonais campés à Bondues.

EN 1799, nous étions à la fin du transport fiévreux des dix dernières années. L'esprit religieux reprenait son empire même sur ceux qui avaient cru pouvoir s'en écarter un moment. Les prêtres exilés par l'orage révolutionnaire étaient revenus. Bonaparte s'acheminait vers le consulat. Proclamé à Paris le 10 novembre, le décret qui nomma trois consuls est accueilli chez nous avec une allégresse universelle. A partir de l'établissement du consulat, les affaires vont prendre une allure nouvelle, l'ordre va se rétablir graduellement.

Le 31 octobre 1800, M. Desrousseaux Pierre-Joseph,

nommé maire par le sous-préfet du troisième arrondissement du Nord, et les sieurs Werquin François et Delecourt Jacques-François, nommés adjoints, sont installés dans leurs fonctions et prêtent serment de fidélité à la constitution de l'an VIII.

Puis il est fait remise aux nouveaux administrateurs du procès-verbal du mobilier appartenant à la commune, ainsi que des registres de l'an IX et autres.

Le 11 novembre suivant, il est procédé à l'installation de vingt conseillers municipaux, par l'arrêté du préfet du 25 octobre 1799.

En voici la liste :

- |                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Séraphin Isbled.       | 11. François Therin.    |
| 2. Jacques-Fr. Castelain. | 12. Pierre Dupont.      |
| 3. Pierre-J. Desrumeaux.  | 13. Frédéric Delecourt. |
| 4. Pierre-J. Legrand.     | 14. Michel Hellin.      |
| 5. Hilaire Bouillet.      | 15. Louis Chombart.     |
| 6. Joseph Pollet.         | 16. Pierre Delerue.     |
| 7. Clément Desplanques.   | 17. Gille Hellin.       |
| 8. François Leroux        | 18. Gérard Vandebœuque. |
| 9. Louis Derain.          | 19. Alexis Lecointre.   |
| 10. Philippe Derain.      |                         |

Le premier acte de cette nouvelle administration fut de supprimer certains abus ou désordres qui s'étaient introduits dans les jours de la souveraineté du peuple. Dans la séance du 18 janvier 1801, il est pris un arrêté portant que « la cloche sera sonnée chaque jour à dix heures du soir, et que tout cabaretier, revendeur, pris en contravention pour avoir donné à boire ou laissé jouer après l'heure susdite, sera contraint à l'amende

portée en la susdite affiche, ainsi que les joueurs ou buveurs, et que pour d'autant mieux assurer la retrouve des contrevenants, avons choisi Sévère Deleroyère, garde-champêtre, Louis Poiret dit Cambray, Ignace Leleu, François Delevas et Pierre Rousseau, à qui il sera délivré commission, et qui resteront chargés de faire la visite avec le maire ou l'un des adjoints. Ils resteront pareillement chargés de saisir tous ceux et celles qui se trouveront traversant les campagnes, avéties ou plantées, nous réservant de statuer sur les rapports, suivant le régime des cas, là et ainsi qu'il appartiendra.

» Le montant de l'amende pour les cabaretiers, aubergistes, revendeurs et autres, sera de trois livres quinze sous, et pour chaque buveur ou joueur et ceux traversant les avéties, à raison d'un franc quatre-vingt-cinq centimes. »

Dans le même mois, le maire reçoit une circulaire du commissaire du gouvernement, prescrivant l'exécution du règlement de police, et un arrêté du préfet ordonnant la mise en vigueur du système décimal.

Dans la séance du 21 messidor an X (10 juillet 1802), le maire donne communication de la proclamation du sous-préfet concernant l'amnistie accordée aux déserteurs, en vertu de la loi du 21 floréal, et il expose que ceux qui voudront jouir de cette faveur devront se rendre à Bergues, auprès du commandant Scourgeon, avant le 25 thermidor.

Une trentaine de nos concitoyens ont joui du bénéfice de cette amnistie.

A cette même époque, une amnistie est également offerte aux émigrés qui voudraient revoir leur patrie, et la France est réconciliée avec l'Eglise romaine.

En vertu du concordat conclu le 15 juillet 1801, entre le souverain pontife et le premier consul, le nombre et la circonscription des évêchés sont modifiés. La paroisse de Bondues passe au diocèse de Cambrai, et fait partie du canton de St-Christophe de Tourcoing.

Le 6 février 1803, M. Alexandre Favier, nommé curé de Bondues, est installé dans ses fonctions <sup>1</sup>. Le 14 mars suivant, le conseil municipal reconnaît qu'il est indispensable d'assurer un traitement au desservant et au vicaire, dans le cas où les ecclésiastiques ne toucheraient pas la pension que le gouvernement leur accorde.

Au commencement de cette même année, pour réparer les malheurs des années précédentes et faire face à de nouvelles et indispensables dépenses, on eut recours à un moyen peu usité dans les campagnes, mais qui ne fut que transitoire : un octroi sur la bière fut établi ; un arrêté du préfet en fixait le droit à un franc l'hectolitre.

En 1808, pour élever les recettes municipales de 1807 au niveau des dépenses, le conseil municipal vota

<sup>1</sup> M. Favier était un ecclésiastique qui avait toujours été fidèle à son devoir et à sa vocation. Pendant les mauvais jours de la révolution, il rendit de nombreux services à la religion, surtout dans la ville de Lille, où, pour se soustraire aux périls qu'il ne craignait pas d'affronter, il adoptait, selon le dire d'un de ses intimes amis, le costume d'ouvrier tapissier. Lorsqu'il portait aux malades les secours de la religion, il parcourait les rues, le dos chargé d'un matelas ou autres ustensiles. Dans la commune de Bondues, il jouit constamment d'une grande autorité et d'une grande popularité. Il sut tout à la fois se faire respecter, craindre et aimer. Il était d'un caractère franc, ferme et jovial. On cite encore de lui des faits non moins adroits que plaisants, une foule d'anecdotes qui excitent l'hilarité par l'à-propos de ses spirituelles réparties.

l'établissement d'un octroi sur les boissons et comestibles, selon le tarif ci-après.

POPULATION DE LA COMMUNE.	Déficit que les recettes de 1807 présenteront sur les dépenses.	OBJETS SOUVIS A L'OCTROI.	QUANTITÉ ou MESURE.	QUANTITÉ DES DROITS PROPOSÉS.	Produit de chaque article calculé d'après la consommation présumée de la commune.	OBSERVATIONS.
2,300	FR. C. 12,330 24 sans y comprendre les dépenses pour pavés.	<b>BOISSONS.</b> Bière forte. . . . . Petite bière avec ébullition. Vins de toute espèce. . . . . Eaux-de-vie, genièvres et liqueurs. . . . . <b>COMESTIBLES.</b> Porcs . . . . . Bœufs, vaches, génisses. Veaux. . . . . Moutons . . . . . Viande à la main. . . . .	par hectol. idem. idem. idem. par tête. idem. idem. idem. par kilogr.	FR. C. 1 » 25 5 10 » 4 6 1 80 » » 5	FR. C. » 1,200 75 60 » 500 » 675 780 300 » » 50 »	
		Total des produits bruts. Réduction faite de 12 pour cent, il reste net. . . . .			3,640 » 2,203 20	

Cet octroi subsista jusqu'en 1816; il fut alors sup-

primé par l'ordonnance royale du 2 décembre 1814, laquelle ne maintenait les taxes de cette nature que dans les localités dont les habitations étaient agglomérées. Par cette suppression, la commune fut privée du plus important de ses revenus. En 1816, les recettes communales, se trouvant réduites à neuf cent cinquante-trois francs soixante-dix-neuf centimes, présentèrent un déficit de trois mille six cents francs. Pour le combler, on dut recourir à une taxe additionnelle, à laquelle ne furent pas soumis les contribuables dont le montant des impositions était inférieur à la somme de cinq francs.

La commune de Bondues songeait à reconstruire son église. Voici quelques détails sur cette importante affaire.

Dans la séance du conseil municipal en date du 28 messidor an IX (17 juillet 1801), il a été fait lecture d'une circulaire du préfet concernant les édifices destinés au service des cultes.

Réponse a été faite que « l'église ayant été démolie, il ne restait plus que certaines parties très-défectueuses, mais que le culte n'y était et ne pouvait y être exercé, eu égard à sa mauvaise situation. »

Dans la séance du 3 juin 1804, il est fait lecture d'une lettre du sous-préfet qui demande la reconstruction de l'église et l'indication des moyens à prendre pour faire face à la dépense. A l'instant un maître charpentier et un maître maçon sont appelés et consultés; et après s'être rendus à l'église, ils viennent déclarer au conseil que la partie qui reste debout est en bon état et ne présente aucun danger.

Sur cette déclaration, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de démolir ce qui reste de l'église, attendu

que ce restant a été racheté par les habitants et ensuite par la commune, et que même il est encore dû trois cents francs à l'un des vendeurs.

Cependant le conseil reconnaît la nécessité de reconstruire l'église, et émet le vœu qu'il soit dressé un plan et un devis estimatif à soumettre au sous-préfet.

Vers le mois d'août de la même année, le secrétaire ambulant de la sous-préfecture se rend à Bondues, et insiste pour la reconstruction de l'église dans un bref délai.

Sur ces instances, le maire rassemble de nouveau le conseil municipal (25 août), et demande une nouvelle délibération.

Le conseil déclare qu'il convient d'agrandir ce qui reste de l'édifice et d'y ajouter les bâtiments nécessaires pour contenir les fidèles lors des cérémonies du culte ; mais considérant « que la dette arriérée de la commune est, suivant l'état envoyé, de six mille six cents francs ;

» Que l'entretien des pauvres et les besoins courants nécessitent une dépense annuelle de huit mille francs ;

» Que la commune a été victime de la guerre et n'a reçu aucune indemnité ;

» Que par suite d'autorisation de la préfecture elle a dû soutenir deux procès, et qu'ayant succombé même sur appel, c'est une perte annuelle de mille francs pour les pauvres ;

» Que la construction d'une église à l'instar des anciennes et de celles des paroisses voisines, comme la commune devrait l'espérer, nécessiterait une dépense de trente à quarante mille francs, ce qui ne peut avoir lieu sans exposer à la ruine le commerce et l'agriculture.

» Il est d'avis que cette reconstruction ne peut être,

qu'un agrandissement, aux moindres dépenses possibles, en attendant que les ressources permettent les embellissements ou constructions nouvelles, et il prie le sous-préfet d'autoriser, pour les deux années suivantes, la perception du double de la contribution personnelle et mobilière <sup>1</sup>. »

Dans une lettre en date du 12 avril 1805, le maire expose au préfet que le double de la contribution personnelle ne pourra suffire, qu'un prélèvement de trois mille francs au moins est nécessaire, et que le moyen le plus convenable serait d'établir soit un rôle additionnel aux contributions, soit un rôle d'abonnement à former par un jury d'équité. Il importe, ajoute le maire, que ce rôle soit établi le plus promptement possible, c'est-à-dire à partir de 1805 jusqu'à l'entier achèvement de l'église; que même il y aurait lieu de porter quatre mille francs, et qu'il ne doute nullement de l'assentiment du conseil municipal <sup>2</sup>.

En donnant son adhésion à ce projet, le conseil municipal avait demandé au préfet l'autorisation de faire l'adjudication dans la commune par un notaire au choix du maire, d'imposer à l'entrepreneur la condition que les travaux soient terminés au mois de septembre 1806, et de payer ce dernier par cinquième d'année en année à partir de 1806.

<sup>1</sup> Cette délibération est signée : P.-J. Desrousseaux, maire. J. Pollet, F. Leroux, P.-J. Dupont, Beghin, J.-F. Castelain, J.-F. Delecourt, F.-J. Lehoucq, P.-J. Delevoie, Michel Hellin, P.-J. Desrumaux, Philippe Derain, Bernard.

<sup>2</sup> Dans cet intervalle, M. Desrousseaux, maire, vient à mourir (le 14 août 1805), et M. Jacques-Joseph Delcourt est chargé de remplir les fonctions de maire.



Le préfet, en renvoyant les plans, le devis et le détail estimatif, obtempéra à cette demande.

Le maire de la commune, assisté de MM. Maréchal, chef du bureau des travaux publics de la préfecture, nommé commissaire *ad hoc*, et Leplus, architecte chargé de la direction des travaux, procéda, le 29 octobre 1805, dans une des salles de la mairie, à l'adjudication publique et au rabais des travaux à faire pour la reconstruction de l'église.

Les travaux ont été mis à prix à la somme de vingt-trois mille cent soixante-seize francs, et après dix-neuf rabais, ils ont été adjugés aux sieurs Dominique, Louis et Jacques Quique, frères, maîtres maçons à Leers, pour la somme de dix-huit mille neuf cents francs.

Depuis le rétablissement du culte jusqu'à l'entier achèvement de l'église, on a toujours dit la messe au château de M. Du Bosquiel.

Les difficultés relatives à la reconstruction de l'église n'avaient point encore reçu une entière solution, lorsqu'un nouvel incident vint jeter l'administration municipale dans de plus grands embarras.

Un arrêté du préfet, en date du 10 thermidor an XIII (29 juillet 1805), réglait ainsi la dépense à supporter par la commune de Bondues pour la réparation du pavé de Linselles :

La commune de Bondues pour sa part dans les frais de réparation du chemin pavé de Bondues à Bousbecques par Linselles, au marc le franc du principal de la contribution foncière de dix-huit mille quatre cent soixante-sept francs.

Doit pour l'an XIII trois mille cent cinquante fr.  
pour l'an XIV Id. Id.

L'adjoint remplissant les fonctions de Maire a énergiquement protesté contre l'élévation de cette taxe. Nous croyons utile de rapporter ici les principaux passages de cette protestation qui donne quelques détails relatifs au pavé de Linselles, et montre combien étaient lourdes les charges que les contribuables avaient alors à supporter.

« A MONSIEUR

» Monsieur le préfet du département du Nord, officier de la légion-d'honneur.

» Expose l'adjoint de la mairie de la commune de Bondues, remplissant les fonctions de maire, qu'il a cru devoir réclamer contre l'élévation de la taxe pour la réparation des routes.

» Il est vrai qu'il se trouve un chemin pavé à partir de la grand'route de Lille à Menin jusqu'à Linselles; mais c'est cette dernière commune qui l'a fait construire, et c'est elle qui le fit entretenir jusqu'en 1790.

» En 1791, le maire et les officiers municipaux dudit Linselles, n'ayant pu faire tomber les réparations à la charge de notre commune, en ont réclamé les grès, et n'ayant pu les obtenir, ils ont néanmoins continué à faire réparer sur Bondues. On ne peut d'ailleurs disconvenir que ce pavé est de la plus grande utilité pour les communes de Linselles et Bousbecque, eu égard aux relations commerciales, tandis que la presque totalité des fermiers de Bondues ne s'en sert nullement et que nous ne faisons aucun commerce de ce côté. Cependant aujourd'hui Bondues se trouve assimilé à ces communes et devra payer plus que celles où le com-

merce a lieu, eu égard à l'étendue de son territoire et à ce que cette taxe frappe les biens ruraux. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

» Au terme de votre arrêté du dix de ce mois, c'est nous, malheureux contribuables, qui sommes obligés au paiement prompt de six mille trois cents francs. Ne serait-il pas plus judicieux de faire payer ceux qui se servent de ce pavé? C'est ce qui pouvait avoir lieu, en autorisant un droit de passe que nous avons souvent réclamé. Les biens ruraux ne sont déjà que trop surchargés; si l'on veut réunir le montant des contributions foncières, personnelles et mobilières, celui des portes et fenêtres, patentes et dépenses de commune d'après les budgets, les rôles des gardes-champêtres et d'abonnement d'octroi, à quoi l'on peut ajouter pour l'an XIV six mille francs pour un cinquième de ce que pourra coûter la reconstruction de l'église, toutes ces charges annuelles se trouvent excéder les quatre cinquièmes des revenus des biens ruraux, ce qui peut être vérifié. . . . .  
 . . . . .

» Veuillez avoir égard aux observations qui précèdent, et employer les moyens d'améliorer le sort de cette commune, qui ne doit ni ne peut porter cette nouvelle charge. Implorant, etc...

Signé : J.-J. Delcourt. ».

Le 12 vendémiaire an XIII (4 octobre 1805), le préfet répondit que l'entrepreneur des travaux des routes était autorisé à effectuer d'office et aux frais

des cultivateurs, le transport des matériaux nécessaires pour réparer le pavé en question.

Aussitôt le maire convoqua les principaux fermiers, leur exposa le contenu de la lettre du préfet, recueillit leurs observations, et répondit à M. le préfet :

« Ayant reçu votre lettre du 12 de ce mois, qui annonce que l'entrepreneur des travaux des routes est autorisé à effectuer d'office et aux frais des cultivateurs le transport des matériaux nécessaires pour réparer le pavé qui traverse notre commune, j'ai aussitôt convoqué les principaux fermiers ayant tour de rôle; je n'ai pu me dispenser de vous transmettre leurs observations. Ils ont l'honneur de vous observer :

» Que la moisson ayant été retardée, il est de la dernière urgence de s'occuper de la remise, et que la saison est tellement avancée, qu'il y a lieu de croire qu'elle ne pourra être exécutée en temps utile ;

» Que le transport des matériaux et sables pour la réparation du pavé nécessitera douze cents voitures de charrois au moins;

» Qu'on ne peut disconvenir qu'attendu l'approche de l'hiver, ces travaux ne pourront guère être exécutés et qu'il y aura à craindre pour la solidité.

» Tous ont déclaré être dans l'impossibilité, quant à présent, d'y satisfaire. Ils observent que ces transports peuvent être comparés à une dépense de sept mille deux cents francs, à quoi ajoutant celle revenant à l'entrepreneur, qui est de six mille deux cents francs, ensemble treize mille quatre cents fr. que les fermiers devront payer, ils ajoutent que ces dépenses doivent être à la charge de la commune de Linselles, qui a fait

construire ce pavé et qui l'a entretenu jusque dans le principe de la révolution.

» Si Bondues y est intervenu, ce n'a été que pour une très-petite partie et par les dons volontaires de ceux qui l'ont alors parcouru.

» Néanmoins, j'ai convoqué les premiers à tour de convoi; mais je croirais manquer aux administrés si je ne vous invitais à avoir égard à leurs observations, en ordonnant à l'entrepreneur de surseoir aux mesures de rigueur jusqu'à la campagne prochaine. Il ne me reste qu'à vous prier de vouloir être favorable à cette malheureuse commune, dans la décision qui sera donnée à cette affaire. Tel est le vœu général des contribuables, lesquels ainsi que moi, nous reposons entièrement sur votre justice et équité. »

Le préfet demeura inflexible. Il fallut se soumettre aux dispositions de son arrêté.

Après le décès de M. *Desrousseaux*, M. *Derain Philippe* a été nommé maire de Bondues. Il fut installé le 2 septembre 1805, après avoir prêté serment d'obéissance aux constitutions de l'empire et de fidélité à l'empereur.

Sous son administration, qui n'a pas duré trois ans, nous remarquons la confection d'un nouveau cadastre, et la nomination de M. Clément Desplanques aux fonctions de secrétaire de la mairie, en remplacement de M. Bernard.

M. Desplanques laissa deux fils, dont l'un est maintenant juge-de-peace à Pont-à-Marcq, et l'autre, curé à Emmerin.

Une chronique locale, sous la date du 18 novembre

1807, rapporte l'incendie de toute une ferme, à Bondues, vers six heures du matin. La belle-mère du fermier, femme très-âgée, allait périr dans les flammes, lorsque Jean-Baptiste Blanquart s'y précipita, et, au péril de sa vie, parvint à la sauver, en l'emportant sur son dos. Il eut les pieds et les mains brûlés, et resta six semaines sans pouvoir travailler.

Cette ferme, occupée par un cultivateur nommé *Glorieux*, était située entre le cabaret du *Bel-Arbre* et la commune de Marcq-en-Barœul.

M. Colombar - Firmin Chombart a été installé maire de Bondues le 13 mars 1808.

Il était l'un des fermiers les plus considérables et les plus instruits du pays. Il se distinguait par une douce gravité, par la politesse et l'aménité de ses manières. Chaque dimanche, il aimait à se trouver au milieu de ses compatriotes, qui recherchaient sa société. Il a été l'un de nos maires les plus capables et les plus dévoués. Animé d'excellents sentiments, il s'est montré le protecteur de la religion et le défenseur des bons principes. Les habitants de Bondues lui sont d'autant plus redevables qu'il a administré leur commune dans un temps encore bien difficile. L'ordre était à peine rétabli, les plaies de la révolution étaient à peine fermées, lorsqu'il accepta les rênes de l'administration. Les réquisitions continuelles d'hommes et de denrées diverses, nécessitées par la guerre, les désertions nombreuses, plus tard les logements des troupes alliées, ont été pour lui une tâche bien difficile et bien ingrate dont il s'est toujours acquitté avec sagesse et avec honneur.

Il se démit de ses fonctions en 1824, pour aller se fixer à La Bassée, où il finit ses jours au grand regret de son estimable famille et de ses nombreux amis.

A la mort de M. Chombart, notre conseil municipal, voulant témoigner de nouveau ses sentiments d'estime et de reconnaissance envers cet ancien maire, fit célébrer un obit solennel pour le repos de son âme.

Parmi les différentes mesures qui furent prises sous l'administration de M. Chombart, pour sauvegarder les intérêts de la commune, nous rappellerons l'arrêté suivant, auquel on ne peut qu'applaudir.

**Arrêté du 17 avril 1812.**

Le maire de la commune de Bondues, considérant qu'il est de son devoir autant que de l'intérêt de ses concitoyens de prévenir les incendies par tous les moyens qui sont en son pouvoir; considérant que, des maisons et granges couvertes en paille dans l'intérieur de la place étant combustibles, la moindre étincelle échappée d'une cheminée peut exciter le plus grand incendie, et exposer une partie de la commune à être dévorée par les flammes :

**ARRÊTE : ART. 1<sup>er</sup>.**

A l'avenir toutes les couvertures des maisons, granges, hangars et magasins dans l'intérieur de la place, partie agglomérée comprenant cent quatre maisons, devront être en pannes, tuiles ou ardoises; il est expressément défendu à toutes personnes, sous quelque prétexte que ce soit, de les couvrir en paille.

## ART. 2.

Ceux qui ont actuellement des maisons , granges , magasins et hangars ou autres bâtiments couverts de paille , situés comme il est dit en l'article précédent, ne pourront plus les faire couvrir en paille , et ils devront se conformer aux dispositions du présent arrêté.

## ART. 3.

L'adjoint à la mairie , faisant les fonctions de commissaire de police , fera mettre des ouvriers aux frais des contrevenants , pour découvrir les maisons ou autres bâtiments qui , à dater de la publication du susdit arrêté , auraient été couverts en paille.

L'état de ces frais sera arrêté par M. le préfet , pour être par lui rendu exécutoire , et recouvré par le percepteur dans les formes employées pour le paiement des contributions.

Par un décret du 25 mars 1810, après son mariage avec Marie-Louise , l'empereur avait accordé une nouvelle amnistie aux déserteurs. Nous trouvons dans les archives de la mairie une liste de vingt déserteurs de Bondues qui purent profiter de cette faveur.

Sur la fin de 1795, notre contrée avait cessé d'être le théâtre de la guerre. Depuis cette époque l'armée française avait fait le tour de l'Europe. Nous n'avons pas à énumérer ses batailles ni ses victoires ; tous ces événements sont étrangers à notre sujet. En 1814, la puissance de Napoléon était ébranlée ; les puissances alliées avaient repassé nos frontières ; les administrations françaises , établies en Hollande et en Belgique , s'étaient



repliées sur Lille, avec tout le matériel disponible. Le bague d'Anvers fut momentanément logé à la citadelle. Un grand nombre de nos compatriotes se souviennent encore d'avoir vu passer à Bondues la *grande chaîne*. Le général Maison était revenu à Lille avec un corps de huit à dix mille hommes; la ville était encombrée, et était mise en état de siège. L'ennemi se tenait à distance.

Le 17 février, des Français, sous les ordres de ce général, rencontrèrent des Prussiens, des Cosaques et autres soldats Russes, le long de la grand'route, sur la hauteur du mont de Bondues. Dans le combat qui eut lieu, les ennemis eurent trois hommes tués, beaucoup de blessés, et quatre furent faits prisonniers. Parmi les Français, aucun ne fut tué; un seul fut blessé, c'était un maréchal-des-logis des carabiniers à cheval. En recevant sa blessure il s'écria : « Après avoir échappé à tant de batailles, faut-il être ainsi arrangé dans une si légère affaire ! » Il fut immédiatement transporté chez M. Douchez, médecin à Bondues, dont il reçut les soins empressés, et il mourut un an après des suites de sa blessure.

Le 5 mars suivant, le général Maison repassa à Bondues avec deux colonnes, composées ensemble de mille hommes, se dirigeant vers Roncq, où étaient cantonnés six cents Saxons, qui s'enfuirent à son approche. Il se rendit de là à Anvers, où il délivra des Français qui y étaient cernés, et qu'il ramena avec lui jusqu'à Lille.

Durant les dix jours qui suivirent son retour, trois mille lanciers Polonais, au service de la France, furent placés en cantonnement à Bondues, depuis la vieille

Croix-blanche jusqu'à l'avenue du château de M. de Waziers. Ceux qui ne purent loger dans les maisons bivouaquèrent dans les champs, le long de la route, où ils allumèrent grand nombre de feux, parce qu'il faisait alors très-froid.



## CHAPITRE X.

### Rentrée des Bourbons.

1814

Fêtes et réjouissances publiques.

PAR un décret rendu dans sa séance du 2 avril 1814, le sénat déclare la déchéance de l'empereur Napoléon et de sa famille, et délie le peuple Français et l'armée du serment de fidélité.

Bientôt les Bourbons rentrent en France.

Le 30 juillet 1814, un traité de paix qui assure le repos de l'Europe est conclu avec les puissances alliées, et une charte qui règle les droits de tous est octroyée aux Français.

C'est à la suite de ces importants événements qu'eurent lieu dans toute la France ces fêtes grandioses, dont on se rappelle encore le souvenir, et dont l'histoire ne nous offre guère d'exemple.

L'enthousiasme ne fut pas moins grand à Boudues que dans les autres localités.

On dressa au milieu de la place une estrade immense, richement décorée et surmontée du buste du nouveau monarque. Pendant plusieurs jours, les airs n'ont pas cessé de retentir des chants patriotiques et joyeux que l'on venait entonner au pied de l'estrade. Les rues étaient garnies d'arcs-de-triomphe et de haies de verdure. Des groupes nombreux se réunissaient et se livraient à des actes d'une joie indicible, qu'ils faisaient éclater par toutes sortes de démonstrations, quelquefois poussées trop loin.

Voici quelques-unes des dispositions qui ont été arrêtées à la mairie, le 7 juillet, relativement à cette fête;

« 1° Dimanche 17 de ce mois, il y aura une fête générale dans notre commune.

» 2° On donnera des comestibles aux pauvres, et des prix aux joueurs de boule.

» 3° Les sociétés d'archers, d'arbalétriers et d'amateurs seront invitées à se réunir ce jour, pour le concours aux prix accordés pour le tir à la perche pour les archers, et au but pour les arbalétriers.

» 4° Il sera rédigé à la suite du présent arrêté un règlement et programme adaptés aux différents jeux et exercices.

» 5° Il y aura un festin et bal à la maison commune, au moyen d'une souscription volontaire que les habitants ont demandé d'effectuer.

» 6° Des commissaires seront choisis dans le conseil municipal et parmi les membres du bureau de bienfaisance pour présider chaque jeu.

» 7° N'ayant reçu en ce jour aucune autorisation d'opérer quelques prélèvements sur les fonds libres

du budget pour fêtes publiques, la demande en sera faite postérieurement au sous-préfet.

» Le maire soussigné, quelques fermiers et autres particuliers donataires, suppléent de leurs deniers au déficit. »

